



Horizon 2021

Projet de charte



Parc naturel régional du Queyras

La ville - 05350

Tél : 04 92 46 88 20 - Fax : 04 92 46 88 29

www.pnr-queyras.fr

Sommaire

Avant propos	4
Partie 1 - Les ambitions de la charte	5
1-1 Un territoire des hommes, de nouveaux défis à l'horizon 2021	5
6 défis pour 2021	6
Une stratégie pour agir	6
5 lignes de force pour le projet	7
1-2 La démarche de renouvellement	7
La méthodologie choisie	7
Les enseignements du bilan évaluatif de l'action du Parc au cours de la décennie 1997-2007	8
Les données du diagnostic du territoire	9
Partie 2 - la nouvelle charte 2009 - 2021	11
2-1 Le choix d'un territoire adapté	11
2-2 Les engagements des signataires de la charte	12
2-3 Le choix d'un projet déterminant	13
2-4 les mesures du projet	14
<i>A - Pour que l'être humain soit au coeur du projet "Parc"</i>	14
A.1 Instaurer une gestion partagée du projet	14
A.1.1 Ouvrir les instances de proposition à la population et instaurer le dialogue participatif	15
A.1.2 Appliquer des nouvelles formes de prises de décision et d'évaluation / suivi	15
A.1.3 Faire du Parc un partenaire au service du territoire	16
A.2 Créer du lien social et du lien au territoire	16
A.2. 1 Se solidariser du territoire et de son patrimoine	16
A.2.2 Encourager le développement culturel dans le territoire	17
A.3 Soutenir l'organisation de la vie sociale	18
A.3.1 Faciliter la mobilité	18
A.3.2 Améliorer l'accès aux logements	28
<i>B - Pour un territoire authentique et son environnement exceptionnel à préserver</i>	19
B.1 Prendre en compte la gestion de l'environnement dans les politiques publiques	20
B.2 Connaître, mieux comprendre et interpréter son territoire	21
B.2.1 Collecter les données du territoire	21
B.2.2 Comprendre les enjeux du territoire	22
B.2.3 Valoriser le patrimoine	22
B.3 Porter et transmettre le patrimoine du territoire, léguer un capital ressource	22
B.3.1 Préserver l'harmonie des entités paysagères	23
B.3.2 Accomplir le devoir de mémoire	23
B.3.3 Sensibiliser et éduquer à l'environnement et au territoire	24
B.4 Maîtriser l'espace et les ressources naturelles	24
B.4.1 Assurer une veille environnementale	24
B.4.2 Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau	25
B.4.3 Garantir l'équilibre entre les espaces naturels, agricoles et urbanisés	26

C - Pour une économie de montagne viable s'appuyant sur les valeurs du patrimoine	27
C.1 Rechercher le développement d'une économie dynamique soutenable sur tout le territoire	27
C.1.1 Favoriser l'implantation pérenne des entreprises et leur diversité	27
C.1.2 Favoriser les savoir faire traditionnels issus des ressources locales	28
C.2 Dynamiser une agriculture viable, productrice de diversité sociale, de qualité des milieux et de produits du terroir	28
C.2.1 Renforcer une agriculture productive et rentable	29
C.2.2 Soutenir une agriculture qui préserve l'environnement	29
C.2.3 Contribuer à une agriculture vivable et transmissible	30
C.3 Valoriser une ressource forestière durable génératrice de biodiversité et de pluriactivité et de culture rurale	31
C.3.1 Maintenir l'équilibre des forêts	32
C.3.2 Valoriser les bois et l'espace forestier, développer les filières	33
C.3.3 Assumer la vocation initiatique et culturelle des mélézins et cembraies d'altitude	33
C.4 Requalifier le tourisme en intégrant les valeurs patrimoniales de l'espace et des activités traditionnelles	34
C.4.1 Mettre en place un accueil intégrant les valeurs du territoire	34
C.4.2 Améliorer la qualité des hébergements	34
C.4.3 Mettre en cohérence le développement des loisirs de pleine nature avec les valeurs du Parc	35
D - Pour un territoire d'excellence qui rayonne	36
D.1 Expérimenter et innover	36
D.1.1 Elaborer un plan local de l'énergie	37
D.1.2 Favoriser la créativité sur le territoire	37
D.1.3 Expérimenter de nouvelles méthodes de développement soutenable du territoire	38
D.2 Etre un territoire d'ouverture et de coopération	38
D.2.1 S'inscrire dans l'espace transfrontalier	38
D.2.2 Développer la coopération décentralisée	39
D.3 Communiquer pour promouvoir l'image de qualité du territoire	39
D.3.1 Développer la communication interne	39
D.3.2 Diffuser l'information	40
D.3.3 Informer sur la qualité du territoire	40
Partie 3 - Le plan de Parc	41
Partie 4 - L'organisation et les moyens du Parc	42
4.1 Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional	42
4.2 Le Directeur et l'équipe technique du Parc naturel régional	42
4.3 La Maison du Parc	42
4.4 Les organismes de travail et de conseil du Syndicat mixte	42
4.5 Les partenaires associés	43
4.6 L'articulation Parc/communautés de communes	43
4.7 L'articulation Parc/Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras	44
4.8 Le partenariat sur les espaces périphériques	44
4.9 Les moyens financiers	44
4.10 L'emblème et la marque Parc	45
4.11 La révision de la charte	45
Annexe 1	46
Annexe 2	47
Annexe 3	48
Annexe 4	49
Annexe 5	50
Liste des pièces complémentaires	57

Avant propos

Le parc naturel régional du Queyras a 30 ans.

Il a été créé en 1977 avec l'objectif de redynamiser un territoire regroupant les 8 communes du Queyras et les territoires "naturels" contigus de trois communes du Guillestrois, concernés par l'exode rural et d'accord pour unir leurs forces afin de trouver de nouvelles possibilités de prospérer. A l'époque, l'organisation d'une infrastructure d'accueil en gîtes d'étapes et sentiers de grande et petite randonnée a donné un second souffle à une économie de montagne déjà contrainte à la pluri activité, faisant du même coup du tourisme le principal moteur de l'activité locale.

Mais ce territoire est aussi connu des scientifiques et des amoureux de la nature pour la richesse de sa biodiversité, aux confluences alpines et méditerranéennes, entretenue par les hommes.

Un territoire en mutation

La recherche de préservation de ce patrimoine exceptionnel, confronté à la nécessaire redynamisation du territoire a donné lieu aux premières expérimentations plus communément appelées maintenant actions de développement durable.

Pour autant les avancées restent fragiles tant les besoins de consommation de tous ordres sont nombreux, pressants et exigeants.

Une profonde mutation sociologique se poursuit mettant à mal les activités traditionnelles plus que séculaires, et diluant les références culturelles caractéristiques de ce territoire.

Pourtant ce massif de montagne conserve une âme et le devoir de sa communauté est de la préserver de toute banalisation pour donner du sens à l'action qui s'y développe.

Un avenir à construire

Trouver un certain équilibre en mouvement, tout en conservant la sérénité et le charme propres à ce massif riche de ses habitants talentueux et de son patrimoine exceptionnel, sous-tend la stratégie pour l'avenir de ce territoire au sein de l'Arc alpin, du département des Hautes Alpes et de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Ainsi cet espace doit-il choisir le niveau le plus pertinent de cohérence territoriale pour s'exprimer en tant qu'espace naturel à vocation transfrontalière et construire des partenariats solides et actifs pour tenir son rang d'espace modèle de développement durable.

Un projet ensemble

L'outil " parc naturel régional " peut porter cette ambition avec sa charte renouvelée et fort des enseignements tirés de l'expérience vécue pendant 30 ans. La référence directe au Code de l'environnement et à la loi récente sur les parcs nationaux, parcs naturels régionaux et parcs marins donne désormais une assise plus précise recadrant et légitimant davantage l'action future

du Parc naturel régional du Queyras

Analyser, échanger, réfléchir, débattre en acceptant la diversité des visions pour concevoir l'avenir : ce projet de charte porte l'ambition de renouveler l'action pour la mise en valeur de ce territoire et mieux en vivre, de mobiliser les acteurs publics ou privés, de mieux organiser les échanges entre les personnes, les structures et les territoires autour d'objectifs consensuels. La participation active d'un grand nombre d'habitants témoigne de l'intérêt porté à la démarche de renouvellement et manifeste leur attachement au nouveau projet présenté.

Puisse cette charte, fruit d'une concertation patiente et continue depuis 2005, fédérer les énergies positives pour que ce territoire de montagne des alpes sud occidentales, d'une grande notoriété, mais soumis à des pressions importantes, prenne en compte les richesses patrimoniales spécifiques remarquables dont il est pourvu, aux confluences des intérêts, afin d'assurer pour l'avenir une vie de qualité.

Partie 1 - Les ambitions de la charte

1-1 Un territoire des hommes, de nouveaux défis à l'horizon 2021

Voici plus d'un siècle, vers 1890, pour " tenter de mettre fin au mouvement de dépopulation " de la vallée du Queyras, une poignée d'hommes lancent les premiers jalons d'un tourisme innovant, basé sur la mise en valeur de l'authenticité du massif.

De fait, le petit pays est alors l'expression d'une population paysanne organisée en communauté montagnarde très structurée, vivant d'une interaction profonde et féconde évidente avec son environnement. C'est vrai, on y voit les hommes façonner habilement l'espace autant que l'espace les façonne eux-mêmes. La communauté permet de faire face à l'âpreté des lieux - elle fait la force de l'individu pour autant que celui-ci la nourrisse de la sienne...

Ainsi, à l'époque certains dénigrent déjà le caractère surfait de quelques vallées du Tyrol et de Suisse " *maladroitement truquées pour recevoir les touristes* " alors que dans le Queyras, on fait l'éloge des beautés inouïes d'un paysage sans artifice animé par des hommes en lien profond avec leur montagne.

La destination fait recette. De grands hôtels respectables s'y développent et sans doute, va-t-on dans ce massif préservé et superbe, comme aujourd'hui on rend visite aux Nenests de Sibérie ou aux Himbas de Namibie pour retrouver dans le dépouillement et l'authenticité des lieux, un peu du sens profond de l'humanité et de la beauté de la nature.

Cet élan touristique est remis au goût du jour pour faire face à une nouvelle crise d'exode, à la fin des années cinquante, après que " la réforme Pisani " ait signé la condamnation d'une agriculture de montagne pas assez rentable. Et surtout après les grosses inondations de juin 1957, le tourisme prend son essor avec l'arrivée des centres de vacances des villes qui avaient participé à l'élan de solidarité. Les sports d'hiver attirent les citadins en recherche d'espace nature et le ski de fond s'implante juste après les jeux olympiques de 1968 à Grenoble. .

L'écotourisme, le tourisme intégré, le tourisme doux, tourisme durable avant la lettre basé sur l'accueil de ruraux garants de l'authenticité, riches de la manne financière ainsi générée mais aussi de l'échange entre ceux qui ont gardé de profondes racines avec la terre et ceux, urbains, qui redécouvrent les leurs.

On va aux champs, à l'écurie acheter le lait, et les

skis se louent parfois à la ferme. Tout est prétexte à la rencontre, et la notoriété du pays grandit. Mais si l'activité nouvelle de tourisme fixe et développe la population, elle contribue à pousser une mutation profonde de la société locale.

Au cours des 20 dernières années, le caractère complémentaire de l'activité touristique s'est estompé. Etre dans le tourisme s'affirme de plus en plus comme un métier à part entière, résultant de la spécialisation des acteurs d'un secteur qui mobilise désormais l'essentiel des forces vives. Socialement et économiquement la vie du pays, aujourd'hui se confond avec le tourisme, comme hier elle se confondait avec l'agriculture et l'artisanat.

Force est de constater que le socle rural sur lequel le tourisme avait pris son essor s'est effrité. Même si il subsiste encore une quarantaine d'exploitations agricoles et des ateliers d'artisanat traditionnel, l'environnement avec lequel on est désormais en interaction n'est plus seulement la montagne, il se situe à une échelle plus vaste, celle de la société de consommation à dominante urbaine.

“on est passé d'une communauté rurale à une population marchande où tout se monnaye, où l'individualisme devient prépondérant”

On est ainsi passé d'une communauté rurale à une population marchande où tout se monnaye, où l'individualisme devient prépondérant, où les liens se distendent, au risque de compromettre la cohésion sociale et de provoquer la perte d'une sensibilité et d'une intelligence subtiles

dans le rapport avec la nature. Localement, cela se traduit par la multiplication des malentendus et des conflits d'usage et d'intérêt, générant un besoin de médiation sur fond de respect d'un environnement de montagne de moins en moins compris mais toujours aussi fascinant et contraignant.

L'individu devient de plus en plus étranger aux valeurs fondamentales de ses forêts, de ses ruisseaux, de ses prairies, de sa faune sauvage... jusqu'à perdre le sens de cet environnement spécifique qui tend à n'être plus qu'un décor.

Une voie s'impose.

Il s'agit de retisser des liens profonds avec la montagne sans pour autant restaurer la ruralité perdue, de pousser un nouveau projet de vie par lequel l'environnement naturel et humain, avec ses fleurs rares, ses bestioles, ses arbres et autres torrents dévastateurs, n'est plus la chose encombrante qu'il faut préserver malgré soi. C'est l'environnement avec lequel on se construit en permanence, celui que l'on façonne aussi parce qu'il alimente et soutient les activités et assure la qualité de vie de chacun.

Il s'agit bien de retrouver et de développer une culture qui amène l'individu à prendre en compte l'environnement simplement parce qu'il est redevenu une partie de lui-même. Ce projet ne

peut être porté que par une démarche collective. Il s'agit aussi de créer les conditions favorables au rétablissement des liens entre les personnes c'est à dire d'organiser l'émergence de la cohésion sociale et politique nécessaire pour faire face aux difficultés et aux dangers de la conjoncture internationale. Cette démarche aiderait à retrouver l'authenticité dont on se prévaut si souvent, que l'on a un temps partagé avec succès.

Il s'agit enfin sur ces bases de conforter l'identité du pays pour mieux s'ouvrir aux communautés voisines, se reconnaître mutuellement, se respecter et s'affirmer ensemble comme un pôle reconnu à l'échelle de l'arc alpin.

Le choix du nouveau projet de parc naturel régional qui émane du territoire consiste donc à relever six défis majeurs à l'horizon 2021.

6 défis pour 2021

- **créer** un Parc fédérateur (Institution et mode de fonctionnement du territoire) animateur privilégié respecté de son territoire.
- **œuvrer** ensemble pour construire une nouvelle ruralité qui répondra aux défis de la société en devenir
- **préserver, gérer** le patrimoine naturel culturel et paysager du territoire du parc pour mieux en vivre et transmettre une culture de montagne vivante, en constante évolution
- **réussir** la diversification de l'économie des stations village, de manière adaptée et respectueuse du territoire, de ses habitants et de son environnement exceptionnel
- **choisir** le développement d'un tourisme durable en harmonie avec le territoire
- **s'inscrire** dans l'espace alpin

Pour relever cet ensemble de défis, **le parc naturel régional du Queyras reconsidère totalement sa démarche tant stratégique qu'opérationnelle** en adoptant un mode de gouvernance environnementale éclairée, en privilégiant la recherche de réponses de proximité adaptées à la réalité du milieu montagnard.

En choisissant clairement ce positionnement, le parc adopte une démarche différente de celle développée depuis 30 ans, une démarche de responsabilisation des acteurs et des habitants afin de les aider à être bien dans leur parc naturel régional, conscient de l'environnement exceptionnel dont ils sont détenteurs et qui constitue leur principal atout pour assurer la vie, le développement et l'attractivité de ce territoire original particulier.

D'où le choix de présenter un projet résolument conçu pour être opérationnel selon 4 axes stratégiques.

Une stratégie pour agir

Axe 1

L'avenir de ce territoire appartient aux personnes qui l'occupent, les défis identifiés ne pourront être relevés qu'avec une prise de conscience de la nécessité de se rassembler et d'unir les efforts autour d'un projet commun ambitieux et responsable qui puise sa force dans le caractère original de son territoire. Il s'agit bien d'offrir la puissance d'une communauté retrouvée en lien étroit avec l'environnement et ainsi **placer l'être humain au cœur du projet " parc"**.

Axe 2

La qualité de l'environnement du territoire caractérisée par la typicité de la flore, de la faune, de la culture et des paysages, confère une valeur à sa communauté et à chacun de ses acteurs Il est donc primordial de s'intéresser à ce cadre unique d'évolution du collectif humain, au patrimoine naturel façonné de tout temps par l'intervention de l'homme qui doit en assurer l'héritage, le faire fructifier pour mieux le transmettre, et ainsi **d'œuvrer pour préserver un territoire authentique et son environnement exceptionnel.**

Axe 3

La dynamique du territoire apporte la garantie du maintien d'une vie diversifiée et durable lorsqu'elle prend appui sur les réalités locales de ses ressources humaines et naturelles. Elle se mesure alors à la capacité d'initiative et de création de ses acteurs, au développement de complémentarités des activités dans tous les secteurs de la vie économique et sociale d'où la volonté de favoriser **une économie de montagne viable s'appuyant sur les valeurs du patrimoine.**

Axe 4

L'identité de ce territoire ne peut être maintenue sans inscrire le projet dans une démarche d'ouverture, se mettre à la hauteur d'une aspiration ancestrale à développer l'échange, entretenir des relations transfrontalières et tenter des formes nouvelles de prise en mains de sa destinée. Il s'agit d'une dimension originale du projet qui nous engage à **être un territoire d'excellence qui innove, expérimente et rayonne.**

Le caractère complexe et global de ce projet met en évidence la nécessité de disposer d'une représentation graphique qui situe sur le terrain l'impact des mesures envisagées à partir de la stratégie présentée ci-dessus notamment les axes 2, 3, 4. Cette projection, objet du plan de parc partie intégrante de la charte, livre une synthèse qui révèle **5 lignes de force du plan d'actions dans les 12 ans** à venir.

“créer un Parc fédérateur, animateur privilégié et respecté de son territoire”

P 5 lignes de force pour le projet

- **oeuvrer** pour une vie sociale et économique intégrant l'environnement en conservant au territoire son caractère patrimonial singulier. Cette ligne rassemble les actions de prise en compte de l'environnement à mener sur la partie non habitée du territoire de parc, pour valoriser la diversité du patrimoine et sa richesse. Il s'agit de faire fructifier le capital nature et disposer ainsi d'une ressource supplémentaire singulière propre qui va nourrir la vie sociale et économique locale et faire évoluer les comportements dans le sens d'une meilleure prise en compte du patrimoine.

- **accompagner** le renouvellement du cadre de vie rural de montagne et les aménagements structurants en respectant le caractère patrimonial architectural et paysager typique du lieu. Cette ligne recouvre l'ensemble des actions sur les zones habitées ou d'activités afin de mieux les intégrer dans leur environnement et renforcer leur originalité.

- **maîtriser** les flux de pénétration du territoire en assurant un accueil de qualité. Cela concerne les actions menées pour mieux informer le public sur les pratiques du territoire et le sensibiliser au respect de l'espace, de la nature et du patrimoine.

- **concourir** à un équilibre dans la gestion des eaux en respectant leur caractère multifonctionnel. Il s'agit de l'ensemble des mesures déjà engagées ou à prendre pour l'amélioration de la qualité et la disponibilité des eaux du bassin versant du Guil, ressource vitale du territoire.

- **s'ouvrir** aux territoires en établissant des coopérations. Cette ligne vise l'ensemble des actions lancées ou à impulser pour partager l'expérience du territoire de Parc avec les espaces protégés similaires, l'espace transfrontalier et d'une manière plus générale les territoires avec qui le Parc a intérêt à coopérer.

Pour autant, cette double présentation opérationnelle et spatiale permet de vérifier que le projet d'ensemble répond bien aux missions essentielles qui incombent à un parc naturel régional à savoir:

- **protéger et valoriser** le patrimoine naturel et culturel du territoire par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,

- **contribuer** à l'aménagement du territoire,

- **contribuer** au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,

- **assurer** l'accueil, l'éducation et l'information du public,

- **réaliser** des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

“oeuvrer pour une vie sociale et économique intégrant l'environnement”

1-2 La démarche de renouvellement

C'est dans ce contexte d'une évolution profonde du territoire et la perspective de relever les défis identifiés qu'a été engagée la démarche de renouvellement de la charte du parc naturel régional du Queyras avec l'objectif de prendre la mesure des acquis issus d'une expérience accumulée pendant 30 ans, d'évaluer les pratiques de l'actuelle charte en vue de situer la capacité de l'outil à pouvoir conduire le nouveau projet déterminant pour le territoire.

La méthodologie choisie

La qualité et la force d'une charte sont d'autant plus avérées que celle-ci réunit une adhésion volontaire plus conséquente.

Ce ne peut donc pas être le fruit d'une quelconque contrainte autre que celles que les adhérents se donnent pour l'ambition et la clarté de leur projet collectif, ni un simple agglomérat d'idées ou de mesures disparates, ni le plus petit commun dénominateur d'intérêts individuels.

C'est le résultat d'une démarche collective réfléchie prenant la mesure de l'œuvre accomplie

jusqu'à présent depuis 30 ans, posant un regard lucide sur la situation actuelle du territoire, ses atouts et ses faiblesses, ses menaces et ses opportunités, prenant en compte l'ampleur des défis à

relever pour tracer un chemin du possible à l'horizon 2021 et créer une perspective encourageante au-delà.

Cette vision partagée d'un futur à conquérir donne toute leur lisibilité et leur crédibilité aux engagements souscrits.

Le renouvellement de la charte donne aussi l'occasion d'une interrogation au fond sur la pertinence d'un parc naturel régional et sur quel territoire approprié le développer, d'une remise en cause de ses pratiques et de ses méthodes, d'un repositionnement stratégique et opérationnel sur le cœur de métiers propre à cet " outil "

Lancée officiellement par une délibération unanime du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur le 21 octobre 2005, la procédure de refonte de la charte, conduite par le Comité syndical de gestion du parc naturel du Queyras désigné pour la porter, se développe effectivement sur le terrain depuis février 2005, dans 3 directions :

- la réalisation du bilan de la charte actuelle

- l'élaboration du diagnostic du territoire

d'étude défini par la Région

- la proposition d'un nouveau projet de charte

Transparence dans la démarche, recherche systématique d'une implication large des citoyens et des acteurs publics ou privés du territoire du Parc, se donner le temps de la discussion, ont été

les principes directeurs retenus par les élus du Comité syndical de gestion et l'équipe technique du Parc naturel régional du Queyras.

L'ensemble de la démarche de renouvellement a été placée sous le contrôle d'un Comité de pilotage co-présidé par le Président du Parc et le Sous Préfet de Briançon, rassemblant les Services de l'Etat, les représentants de la Région, du Département, des communes, des communautés de communes, du Pays, des établissements publics de coopération intercommunales, des organismes socio professionnels et des associations. 4 réunions ont permis d'orienter les travaux de construction de la nouvelle charte.

Les enseignements du bilan évaluatif de l'action du Parc au cours de la décennie 1997-2007

Etabli sous le contrôle de la commission évaluation du Parc composée de tous les présidents de commissions thématiques du Parc, ce bilan a été conçu en 3 étapes :

- constitution d'une base de données de 127 fiches actions détaillées, renseignées par l'équipe technique du Parc
- réalisation de 10 bilans thématiques sous la conduite des Présidents de commissions ouvertes au public (environnement, urbanisme et paysage, éducation à l'environnement, eau et rivière, agriculture, tourisme et communication, culture et patrimoine, Europe et international).
- rédaction d'un bilan de synthèse par un expert des parcs naturels régionaux reprenant les résultats précédents et les déclinant selon les 5 missions fondamentales d'un parc naturel régional mentionnées dans le Code de l'environnement.

Ce travail s'est considérablement enrichi grâce à une démarche d'information et d'interrogation directe du public et des habitants du parc (10 réunions publiques en mars 2005, questionnaire d'enquête auprès des habitants renseignés par 180 d'entre eux, enquêtes auprès des maires et des jeunes) ainsi que l'intégration des résultats d'une étude réalisée en 2007 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur portant sur les 4 parcs naturels régionaux de son ressort territorial.

Globalement, le bilan de la charte analysé au travers des actions impulsées par le Parc sur la période 1997-2007 fait ressortir au plan des interventions, les actions les plus reconnues et les plus appréciées suivantes :

la protection et la valorisation des patrimoines : renforcement de l'acquisition et de l'amélioration des connaissances notamment en matière de faune, flore, milieux humides et forestiers, prairies de fauche, travaux préalables aboutissant à la création de la réserve naturelle nationale de

Ristolas Mont Viso, établissement de mesures de protection du biotope des lacs et sur 3 sites Natura 2000, élaboration du contrat de rivière du Guil, mise en oeuvre d'un ensemble de mesures en faveur des paysages, dispositif de soutien au pastoralisme confronté au retour du loup, mise en place de la marque Parc pour les produits locaux, entretien des sentiers, restauration du patrimoine rural et de l'architecture traditionnelle, acquisition de la plus vieille maison St Véranaise pour une présentation muséographique de l'habitat traditionnel

le développement économique et social :

soutien au pastoralisme et à la mise en valeur des espaces agro-pastoraux, mise en place des contrats d'agriculture durable environnementaux, valorisation des produits et savoir faire locaux notamment par la marque Parc, recherche de diversification de la production végétale, création d'un fonds pour la réhabilitation de toitures en bardeaux de mélèze, lancement des premiers équipements de chauffage au bois, animation et gestion du programme Leader+, mise en oeuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment auprès des commerçants et artisans, mise en oeuvre d'un schéma concerté de développement touristique, démarche de labellisation de gîtes, gestion du réseau de sentiers, mise en oeuvre de programmes transfrontaliers, développement de l'offre de services culturels (bibliothèques, cinéparc, muséographies)

“une démarche d'information et d'interrogation directe du public et des habitants du parc”

l'éducation et l'information :

travail sur les risques naturels et l'eau, partenariat avec l'Inspection académique, exploitation de 4 sites muséographiques,

actions de communication, publications, animation du réseau de 7 points d'information en été

l'aménagement de l'espace :

aide au montage de programmes d'interventions dans les villages, adoption d'une charte signalétique, programme de bibliothèques, programme d'amélioration des sentiers de randonnées, mise en oeuvre du contrat de rivière qui a permis d'asseoir le programme d'assainissement en cours de réalisation par les communautés de communes, aménagement d'un réseau de relais d'information disséminés sur le territoire

l'expérimentation et l'innovation :

aménagement d'un réseau de bibliothèques à l'échelle du territoire, l'installation d'équipements de chauffage au bois dans 2 maisons du Parc, le lancement du projet de réserve mondiale de biosphère transfrontalière, la médiation environnementale avec notamment son programme original d'accompagnement des éleveurs et bergers, l'expérimentation d'une nouvelle signalé-

tique sur 3 communes.

En matière **d'animation et d'ingénierie** peut être souligné le rôle essentiel joué par le Parc pour faire aboutir le contrat de rivière du Guil (le premier dans les Hautes Alpes) mettre en oeuvre le contrat territorial de parc Etat Région 2000-2006, développer une méthodologie pragmatique et de proximité en matière de médiation environnementale, exploiter la marque Parc, permettre aux acteurs du territoire d'accéder aux programmes d'initiatives européennes.

L'obtention de ces résultats qui constituent autant d'acquis de tous ordres ne doit cependant pas occulter les difficultés rencontrées au quotidien par le Parc dans l'exercice de ses

missions. En effet, ce parc est composé exclusivement de communes rurales de petite taille, ne disposant pas de moyens conséquents. D'où la nécessité pour le Parc de développer une ingénierie territoriale techniquement diversifiée suffisamment souple pour répondre rapidement à une grande diversité de besoins.

Or, d'une part l'absence d'affichage dans la répartition des rôles entre communes/parc, communautés de communes/parc laisse percer l'impression d'une cacophonie ou de redoublement de compétences.

D'autre part l'inconstance dans le temps des missions liées notamment à la fragilité des financements, et le cloisonnement de l'organisation de ses effectifs donnent l'image d'une "machinerie" un peu lourde, trop lente à réagir ou trop lointaine. Si bien que le Parc n'apparaît plus que l'affaire de quelques élus et techniciens.

Par ailleurs, il convient aussi de relever la mise en sommeil à mi parcours du conseil consultatif des Queyrassins et amis du parc ainsi que celle du conseil scientifique privant le comité syndical d'avis éclairés.

Ce bilan dégage, au-delà des acquis plusieurs propositions de correction pour le futur, notamment :

- rapprocher l'Institution Parc de ses habitants
- redéfinir le cœur de métier du parc adapté au projet à conduire ainsi que l'organisation correspondante de l'équipe technique, stabiliser les financements du parc (participations statutaires et contrats pluriannuels)
- doter le Parc d'un conseil scientifique opérationnel
- développer les partenariats notamment avec les organismes institutionnels, socio économiques, coopératifs et associatifs
- intégrer le paysage en tant qu'atout de développement économique du parc
- poursuivre dans la voie en cours d'exploration de création d'une réserve mondiale de biosphère qui donnerait une reconnaissance internationale au territoire
- mettre en place un plan éco-énergie et

- développement des énergies renouvelables
- relancer la politique en faveur du tourisme durable

Les données du diagnostic du territoire

Ce diagnostic a été réalisé au cours des années 2005-2006 par des Bureaux d'études compétents sélectionnés par appels d'offres en application du Code des marchés publics. Il s'est inscrit dans une démarche poursuivant 3 objectifs de manière concomitante : bien sûr la réalisation du diagnostic pour le territoire prédéterminé par la Région, mais aussi la conduite d'études préparatoires à la création d'une

“rapprocher l'Institution Parc de ses habitants”

réserve mondiale de biosphère transfrontalière reconnue par l'UNESCO autour du Mont Viso, et

enfin une série d'études plus fines pour la définition des documents d'objectifs adaptés aux sites Natura 2000 présélectionnés, lesquels couvrent près des deux tiers du territoire actuel du Parc.

Au-delà du recueil et de l'analyse d'un nombre impressionnant de données, ce travail s'est enrichi d'échanges et entretiens constructifs avec des personnes ressources actives réunies en ateliers pour valider les analyses et dégager des pistes nouvelles d'action.

Deux réunions publiques de présentation des études démographique et socio économique d'une part et de l'étude socio culturelle d'autre part ont été organisées et ont nourri le débat sur les caractéristiques du territoire.

Le diagnostic socio démographique réalisé par l'INSEE dans le cadre d'une démarche pilote de partenariat INSEE/Région Provence Alpes Côte d'Azur, souligne une vitalité démographique et économique désormais structurée par le tourisme. Depuis que le parc existe, la population des 11 communes adhérentes a augmenté globalement d'un tiers avec un solde migratoire plus favorable aux personnes à l'âge de la retraite et moins favorable aux jeunes. Près de 2/3 des logements sont en résidence secondaire, 3/4 de l'emploi relève du secteur tertiaire, un taux d'activité élevé quels que soient le sexe et l'âge pour un emploi plutôt précaire (saisonnalité et polyvalence des emplois).

Le diagnostic socio économique réalisé par le groupement de bureaux d'études Ecotone, Etudes actions, Géoscop, fait ressortir quelques spécificités du territoire d'étude du parc par rapport au territoire avoisinant : un fort enclavement du Queyras, 2 entités paysagères le Queyras et le Guillestrois, des paysages naturels menacés, une économie du territoire largement dominée par le secteur tertiaire dont notamment le tourisme, principalement structuré en très petites entreprises (96% de moins de 10 salariés) Guillestre comme pôle d'emploi principal, une activité agricole agropastorale et forestière en difficulté.

En terme d'actions, le constat indique un fort investissement et de fortes attentes dans le domaine touristique contribuant au délaissement de l'artisanat, de l'agriculture de l'agro-pastoralisme ou la foresterie considérés comme des secteurs faiblement créateurs de richesse et d'emploi, voire gênants pour le développement touristique, des projets nombreux et peu concertés sur le territoire plus ou moins bien intégrés à l'environnement et au paysage.

En terme de prospective, trois axes prioritaires sont identifiés :

- l'évolution des activités agricoles, agro-pastorales et forestières, garante de l'identité et de la gestion des paysages dans un contexte fort contraint (foncier, marché, réglementations)
- l'évolution des activités touristiques en fonction des potentialités locales, de l'environnement économique, de la capacité d'accueil et des milieux,
- enfin l'évolution des autres activités (commerce, artisanat, services, BTP) nécessaires au maintien des habitants et complémentaires des autres activités.

Ce diagnostic fait apparaître une bonne complémentarité à développer entre le Queyras, zone transfrontalière présentant une cohérence territoriale, et " l'aire urbaine " de Guillestre, constitutive d'un pôle économique spécifique très lié au Queyras.

Le diagnostic socio culturel met en évidence une contrée marquée par le poids de l'histoire : passages, échanges et migrations ont eu un fort impact sur le territoire (façonnant une représentation mêlant le réel à l'imaginaire, puis rompant peu à peu l'isolement géographique du Queyras) sur l'organisation et l'évolution de la société aux plans de la culture matérielle (peintures murales, cadrans solaires, travail du bois et du marbre) de la sociabilité du travail (nombreuses coopératives, les Escartons ancêtres des actuelles communautés de communes) de l'économie (développement de l'artisanat local).

Il dresse aussi un inventaire du patrimoine mis à jour à cette occasion.

Il identifie la dynamique socio culturelle présente sur le territoire. Selon le constat, le développement socio culturel n'est pas une priorité en l'absence de véritable stratégie publique culturelle. L'action y est plutôt ponctuelle, localisée, le plus souvent à l'initiative d'organismes associatifs à l'échelle locale qui n'ont pas véritablement de liens entre eux. Le potentiel de développement est fort.

Les études environnementales ont confirmé la richesse écologique du territoire d'étude en habitats et paysages spécifiques, espèces " patrimoniales " rares ou endémiques ou emblématiques du milieu montagnard alpin. Elles pointent les mesures de protection récemment décidées sur le territoire : 3 sites Natura 2000 couvrant près des 2/3 du territoire du parc actuel, la réserve

naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso, un arrêté préfectoral de protection du biotope des lacs du vallon de Bouchouse sans oublier les Zones nationales d'intérêt faunistique et floristique et autre zones d'intérêt communautaire oiseaux.

Le diagnostic identifie comme besoins la nécessité de conserver les milieux ouverts, donc de soutenir l'activité agricole pour conserver certaines espèces, une organisation et une gestion des données performantes et adaptées, un recensement des zones sensibles ou fragiles par rapport à la fréquentation touristique et sportive.

La synthèse territoriale ébauche les contours d'un projet fédérateur des collectivités du territoire défini en tant que parc naturel régional et faisant apparaître sa valeur ajoutée. Elle précise les priorités et orientations (soutien à l'activité agropastorale et forestière, choix de la place du tourisme, maintien et développement des activités et services en faveur des habitants). Elle énonce les principes directeurs pour un projet partagé (privilégier la concertation et la communication, conforter la coopération transfrontalière). Elle préconise des recommandations pour la mise en œuvre (mise en place d'un SCOT, création d'associations foncières pastorales, articulation des documents d'urbanisme...) et le suivi et l'évaluation.

“une vitalité démographique et économique désormais structurée par le tourisme”

Partie 2 - la nouvelle charte 2009 - 2021

2-1 Le choix d'un territoire adapté

Le Parc naturel régional du Queyras a depuis 30 ans les mêmes limites, définies lors de la création, en considérant le Queyras historique composé de 7 communes - Abriès, Aiguilles, Arvioux, Château Ville Vieille, Molines en Queyras, Ristolas et St Véran- auxquelles ont été adjointes la commune de Ceillac et la partie attenante non habitée des communes de Vars, Guillestre et Eygliers.

La procédure de renouvellement a été introduite alors qu'était déjà engagée l'étude en vue de la reconnaissance par l'UNESCO d'un projet de réserve mondiale de biosphère transfrontalière autour du Mont Viso. La Région Provence Alpes Côte d'Azur a donc décidé en première instance, de retenir le même périmètre pour étudier le nouveau projet de charte excepté les communes situées en rive droite de la Durance car elles sont situées dans la zone périphérique du Parc national des Ecrins. Les premières investigations ont donc été menées sur 18 communes, celles du parc actuel ainsi que toutes les communes périphériques attenantes soit Cervières, Villard st Pancrace, La Roche de Rame, St Crépin, Mont Dauphin, Risoul, St Paul sur Ubaye. Ce périmètre couvre la totalité du bassin versant du Guil, la rive gauche de la Durance touchant ainsi le Parc national des Ecrins à l'Ouest, et déborde sur l'Ubaye. Cet espace compte près de 10 000 habitants.

Les études notamment socio économiques ont très vite montré que la cohérence préexistante du parc actuel serait remise en cause par cette extension très conséquente.

L'analyse des principales dynamiques territoriales a permis de dégager un niveau de cohérence de base " le Queyras " homogène au plan socio économique, paysager, géographique et historique, auquel peut être associée l'aire urbaine de Guillestre-Eygliers, porte d'entrée du Queyras avec un repère fort "Mont Dauphin", présentant d'intéressantes potentialités naturelles, touristiques, agropastorales et forestières très complémentaires du Queyras notamment pour l'offre d'emplois et de services.

Prenant acte de ces éléments, le comité de pilotage du 22 juin 2007 avait estimé que le périmètre d'étude pourrait comprendre les 11 communes actuelles du Parc dont Guillestre et Eygliers en totalité, plus Mont Dauphin, soit une entité de 12 communes avec les caractéristiques suivantes :

- une augmentation du territoire de 4,5% passant à 65300 hectares ;

- la population passant de 2501 à 5409 habitants;

- du point de vue du patrimoine naturel, cette nouvelle configuration, pourrait représenter une entité écologique formée par les versants italiens et français du Mont Viso, plaçant le Parc au carrefour d'une diversité remarquable dans un continuum de préservation de sites naturels entre le Parc national des Ecrins à l'ouest, le parc naturel régional italien du Val Pô à l'est, et dans le voisinage de 3 autres parcs naturels régionaux italiens (Val Troncea, Gran Bosco di Salbertand, Orsiera Rocciavère) et du Parc national du Mercantour ;

un niveau de cohérence de base "le Queyras"

- au plan culturel et historique, l'ensemble est un lieu de passage, d'échanges et de migrations imprégnant le

paysage et la culture locale, avec lequel Mont Dauphin, site Vauban candidat au classement au patrimoine mondial de l'humanité, est en synergie indéniable ;

Il convient avant tout de souligner la complémentarité qui s'est établie -et qui ne peut que se développer- entre le Queyras et le Guillestrois :

- au niveau économique les débouchés et les possibilités d'approvisionnement pour le Queyras que représentent les zones d'activités et les unités de transformations du Guillestrois (abattoir, fromageries, commerces, etc ...)

- au niveau des communications Guillestre entrée des gorges du Guil avec la RD 902, Eygliers avec la gare ferroviaire de Mont Dauphin/Guillestre représentent les passages obligés pour accéder au Queyras. Le Guil qui se déverse dans la Durance au niveau d'Eygliers représente la liaison rivière,

- au niveau des services, le Guillestrois, outre ses commerces comporte le collège des " Hautes Vallées ", sa maison de retraite, des services sociaux utilisés par les Queyrassins

Mais ces constats ne gomment pas le fait que le Queyras conserve ses particularités, sa géographie, son économie, son histoire et son identité propres. Si bien que des différences subsistent entre gens de la montagne (les villages du Queyras sont situés entre 1500 et 2040m d'altitude) et ceux de l'aire urbaine de Guillestre (1000 m), ce qui nourrit une résistance affective très forte à l'extension du Parc naturel régional du Queyras.

Un questionnaire effectué en mai 2007 a fait apparaître des avis partagés.

C1 Finalement, réuni le 19 novembre 2007, le Comité de pilotage de la charte a opté pour présenter un scénario ne portant pas de modification du périmètre de parc naturel régional du Queyras. Il est cependant proposé aux communes de Mont Dauphin et de Saint Crépin d'être communes associées, à la commune de Guillestre d'être porte routière du parc et Eyglies Mont Dauphin porte ferroviaire. Les actions spécifiques à conduire avec les zones habitées de Guillestre et Eyglies et avec les communes de Mont Dauphin et Saint Crépin seront précisées par conventionnement entre les parties concernées.

2-2 Les engagements des signataires de la charte

La mise en œuvre de la charte n'est possible que grâce aux engagements suivants des collectivités qui l'ont approuvée - Région, Département, Communes, structures intercommunales du territoire à fiscalité propre - et de l'Etat qui prononce le classement par décret et qui est signataire d'une convention d'application avec le Syndicat mixte de gestion du Parc.

Pour réussir ensemble à relever les défis

Le Parc naturel régional du Queyras est un territoire aux richesses patrimoniales remarquables subissant une profonde mutation susceptible d'entraîner, en cas de choix inappropriés à court terme, des modifications sensibles de l'écosystème et ainsi de remettre en cause les fondements de la qualité de vie sur ce territoire, au point d'en affecter le développement et les ressources. Conscients de cette situation, les signataires de la charte du parc s'engagent à contribuer, dans toute la mesure du possible et dans le cadre de leurs compétences, à la mise en œuvre du projet contenu dans la charte pour les 12 prochaines années, et à souscrire les 5 engagements complémentaires transversaux suivants.

Pour une démarche participative coordonnée

L'institution " Parc naturel régional du Queyras " a vocation à initier des projets en s'appuyant sur les acteurs locaux pour leur réalisation. Il se positionne en tant que conseiller, fédérateur, catalyseur, accompagnateur des acteurs, concepteur et innovateur pour garantir la réalisation des objectifs de la charte et conserver une qualité de vie transmissible aux générations futures. Les signataires s'engagent à leur niveau à créer et animer les lieux d'échanges et de travail propices à l'expression des acteurs locaux dans le Parc, et à encourager toutes les synergies de ces lieux

pour faciliter la mise en cohérence des politiques territoriales à l'échelle du Parc.

Pour un territoire de montagne typique et solidaire

Le parc naturel régional du Queyras est un territoire géographiquement cohérent constitué de stations villages typiques dispersées dans un écrin de nature drainé par le Guil et porteuses d'identité, dont le Parc tire sa richesse.

Les signataires s'engagent à concevoir et réaliser leurs projets conformément aux objectifs de la charte, en inscrivant leur réflexion à l'échelle du bassin versant du Guil et en transcendant les limites administratives.

Pour une approche responsable et dynamique fondée sur une culture de montagne vivante

Les patrimoines humains, naturels, culturels et paysagers du territoire du parc naturel régional du Queyras sont reconnus et réputés exceptionnels ; ils nourrissent sa notoriété grandissante au fil des années.

Les signataires s'engagent à améliorer encore le niveau de connaissance et de gestion des patrimoines légués pour en assurer la conservation, la valorisation et la transmission plus dynamiques.

Pour un projet porteur d'avenir, inscrit dans la durée

Le territoire du parc naturel régional du Queyras, soumis à de fortes pressions de tous ordres rendant difficiles les choix de modes de développement ou de soutien aux activités traditionnelles,

requiert des temps d'écoute, d'échanges, de maturation pour trouver de nouvelles idées porteuses d'avenir.

Les signataires s'engagent, pour l'avenir du territoire du parc, à prendre en compte systématiquement l'environnement naturel et culturel dans toutes les formes d'acti-

tivités humaines, à évaluer la qualité de leurs projets en fonction des conséquences que ces derniers peuvent générer à long terme.

Pour un projet partagé et évalué en continu

Le Parc naturel régional du Queyras est la structure publique porteuse d'un nouveau projet et d'une nouvelle dynamique sur le territoire du parc décrit dans la présente charte. Son efficacité doit pouvoir être observée et mesurée en continu pour rester en adéquation avec les besoins et attentes du territoire.

Les signataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour informer de leurs actions les habitants et les acteurs de leur ressort territorial et à en mesurer les effets sur le territoire pour un ajustement continu.

“La mise en œuvre de la charte n'est possible que grâce aux engagements des collectivités qui l'ont approuvée”

2-3 Le choix d'un projet déterminant

Il prend appui sur les enseignements tirés de l'actuelle charte (bilan) de l'observation fine des grandes tendances d'évolution du territoire (diagnostic) mais surtout de l'abondance des commentaires des habitants et des acteurs du Parc ainsi que leurs propositions mises en débat lors d'ateliers thématiques et d'une journée publique de construction de la charte balayant les grandes problématiques territoriales.

Il résulte aussi du nouvel état d'esprit qui préside à la mise en oeuvre des mesures imaginées afin de faire face aux enjeux nouveaux auxquels le territoire du Parc est confronté :

- un esprit d'exemplarité et de performance environnementale
- un esprit d'innovation
- un esprit de solidarité, tant géographique qu'entre les générations comme au plan social, afin de promouvoir le Parc au rang

de lieu de recherche, de formation, d'éducation à l'environnement et au territoire, de solidarité et de coopération.

Le projet 2009-2021 se veut **déterminant par le choix d'actions volontaristes et concrètes et l'acceptation d'une organisation appropriée à la réalité du milieu montagnard.**

Il comprend une série de mesures regroupées par axe stratégique, qui déclinées sur le terrain grâce au plan de parc révèle cinq lignes de force.

Chaque mesure est décrite ci-après succinctement afin d'en préciser le cadrage et les objectifs fixés pour le territoire.

Chaque mesure identifie le rôle et les engagements de l'Institution Parc en distinguant les actions les plus importantes (en italique) celles de l'actuelle charte qui sont continuées (en gris) et les actions nouvelles. En marge, est repérée la localisation de l'action sur le plan de parc (P) ou sur les cartes (C).

Sont aussi esquissés pour chaque mesure les partenariats envisagés, ceci afin d'afficher le plus clairement possible les conditions de mise en oeuvre des actions.

Le massif du Queyras, territoire de montagne des Alpes sud occidentales d'une grande notoriété, soumis à des pressions importantes, est pourvu de richesses patrimoniales remarquables, dont la prise en compte, aux confluences des intérêts, conditionne pour l'avenir une vie de qualité

Pour que l'être humain soit au coeur du projet "parc"	Instaurer une gestion partagée du projet
	Créer du lien social et du lien au territoire
	Soutenir l'organisation de la vie sociale
Pour un territoire authentique et son environnement exceptionnel à préserver	Prendre en compte la gestion de l'environnement dans les politiques publiques
	Connaitre, mieux comprendre et interpréter son territoire
	Porter et transmettre le patrimoine du territoire, léguer un capital ressource
	Maîtriser l'espace et les ressources naturelles
Pour une économie de montagne viable s'appuyant sur les valeurs du patrimoine	Rechercher le développement d'une économie dynamique soutenable
	Dynamiser une agriculture viable productrice de diversité sociale, de qualité des milieux et de produits du terroir
	Valoriser une ressource forestière durable génératrice de biodiversité, de pluriactivité et de culture rurale
	Requalifier le tourisme en intégrant les valeurs patrimoniales de l'espace et des activités traditionnelles
Pour un territoire d'excellence qui rayonne	Expérimenter et innover
	Etre un territoire d'ouverture et de coopération
	Communiquer pour promouvoir l'image de qualité du territoire

2-4 les mesures du projet

A - Pour que l'être humain soit au cœur du projet "Parc"

Au fil de ses 30 années d'existence, le Parc naturel régional du Queyras s'est enfoncé dans une situation paradoxale : il est de plus en plus perçu d'une part comme un label valorisant, marque évidente d'attachement, et d'autre part comme une instance de décision déconnectée de ses habitants et des réalités du territoire

Dans la mesure où, un Parc naturel régional, c'est avant tout un rassemblement d'hommes liés par leur culture, leur histoire et leur patrimoine nature, ce constat " d'un Parc qui s'est éloigné de sa population et d'une population qui s'est éloignée du Parc" n'est-il pas le signe révélateur de la désagrégation insidieuse d'une communauté montagnarde locale !

Le Parc naturel régional du Queyras n'a donc de fondement que si il existe au travers de ses habitants, et de sens que si il crée une communauté d'intérêts en lien avec son espace pour relever les défis, une communauté de montagne vivante

Un des enjeux majeurs de cette nouvelle charte, est incontestablement que les habitants " soient le Parc ", qu'ils le portent.

La réussite du projet de vie pour les 12 ans à venir ici présenté et notamment l'accomplissement des objectifs communs résident exclusivement dans la capacité qu'ont ses acteurs à s'investir dans la réalisation et à travailler ensemble.

Le Parc prend aussi en compte les acteurs ne pouvant se mettre autour de la table des négociations et qui sont pourtant porteurs d'enjeux, à savoir, le vivant biologique et les générations futures. Il gère les conflits d'intérêts entre acteurs sur son territoire pour organiser la gestion d'une vaste ressource naturelle qui participe à son identité. Il évite qu'un éventuel consensus entre acteurs forts puisse amener à la dégradation du bien commun environnemental et culturel. A cet effet, Il organise et, anime le débat, la négociation pour assurer un avenir pérenne, prometteur et serein au territoire en réunissant en son sein toutes les composantes du territoire : résidents, agriculteurs, artisans, commerçants, hébergeurs, accompagnateurs, associations, collectivités ...

Il s'agit de développer une vaste mission de médiation permettant d'œuvrer dans le sens d'un rééquilibrage social interne au territoire dominé par l'économie touristique, en prenant mieux en considération les secteurs intimement liés à l'espace et à la culture, qui, si ils venaient à disparaître, lui enlèveraient une grande partie de l'authenticité et de l'attractivité. C'est le cas notamment de l'agriculture ou de l'artisanat du bois, secteurs en difficulté de plus en plus considérés comme faisant parti du décor, sans se rendre compte du poids qu'ils représentent dans la personnalisation et le façonnage de l'espace et

du fait qu'ils constituent le dernier rempart avant la dévitalisation.

Par ailleurs dans cette société où l'urbanisation progresse, le territoire du Parc est de plus en plus appelé à une fonction sociale supplémentaire, celle de " Poumon vert ", de ressourcement pour la population des villes. Pour que le brassage de plus en plus intensif ainsi généré soit bénéfique au territoire au-delà du simple intérêt financier, le Parc choisit l'option de contribuer à une nouvelle communauté rurale de montagne. Celle-ci serait faite d'habitants permanents en lien avec leur territoire, nourris des échanges avec les résidents secondaires et ceux de passage porteurs de diversité sociale et de besoins nouveaux très diversifiés ; d'où l'importance de développer un accueil de qualité en lien au territoire.

Dans ce contexte général de crise, le Parc propose d'abord de rassembler les énergies pour trouver les solutions, recréer une dynamique du territoire basée sur des prises de décision privilégiant l'intérêt collectif d'une communauté de montagne régénérée.

En pratique, le premier axe des missions du nouveau Parc consiste à placer l'homme au cœur des problématiques du territoire en instaurant une gestion partagée du projet, en créant du lien social et du lien avec son environnement, en imprégnant la vie locale.

A-1 Instaurer une gestion partagée du projet

Le projet de parc sera d'autant plus efficient qu'il sera en réponse aux attentes du territoire, compris et approprié par les habitants, exécuté en toute transparence et évalué. Pour atteindre ce résultat chacun doit se sentir acteur du Parc, c'est-à-dire participer activement à son mode de fonctionnement, se solidariser des choix parfois difficiles à faire au nom de l'intérêt général. D'où le choix d'instaurer une gestion partagée du projet pour que chacun se sente concerné et exige des responsables des résultats à la hauteur des défis identifiés.

A.1.1 Ouvrir les instances de proposition à la population et instaurer le dialogue participatif

La population a des difficultés à s'approprier les objectifs et les actions du parc naturel régional du Queyras. Le Conseil consultatif des Queyrassins et amis du Parc du Queyras ne fonctionne plus depuis plusieurs années, ni le Conseil scientifique.

Pour aller de l'avant, il est nécessaire de réconcilier les habitants avec leur parc. Ces derniers doivent être acteurs de leur parc. Ils doivent être fiers de vivre dans le parc naturel régional du Queyras. Cela suppose que les conditions soient réunies pour une participation active de leur part aux choix des orientations pour leur territoire ainsi qu'à la vigilance dans la mise en œuvre des choix

constitutifs de la charte.

Objectifs du projet

Impliquer les citoyens dans la vie du parc.
Informers les habitants et les différentes instances sur l'action du Parc.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Organiser régulièrement des forums, rencontres citoyennes.

Créer un service de recueil des doléances (service Internet dédié, organisation de permanences...).

Inciter à la création de Comités d'intérêt de Parc locaux regroupant par lieu de vie identifié du territoire les personnes intéressées par l'action du Parc sur le développement et l'épanouissement de leur cadre de vie.

Instaurer un Conseil des jeunes.

Reconstituer le Conseil scientifique avec une représentation consultative au Comité syndical

Mettre en place un Conseil environnemental, économique, culturel et social réunissant des représentants de l'ensemble de la société civile avec une représentation consultative au Comité syndical.

Saisir ces instances des questions à traiter par l'Institution Parc pour qu'elles expriment un avis ou des recommandations utiles préalables aux choix stratégiques du Comité syndical.

Apporter une assistance au fonctionnement de ces différentes instances.

Nature des partenariats envisagés

Les partenaires sont des regroupements de personnes s'engageant à se réunir pour élaborer des avis partagés ou des recommandations au sein des instances, participer activement à la vie du Parc, exercer une veille permanente sur le respect de la charte par les acteurs du territoire.

A.1.2 Appliquer des nouvelles formes de prises de décision et d'évaluation / suivi

Ces dernières années le développement des institutions s'est traduit sur le territoire du parc par une augmentation du nombre d'acteurs, une évolution de la répartition des compétences entre eux voire une superposition apparente des institutions au point de donner l'impression de " sur administration " du territoire.

C2 Ainsi le territoire du parc est administré par 11 communes, 2 communautés de communes, le Département, la Région et l'Etat. (Carte Annexe-Institutions du territoire).

Le Parc, auquel toutes ces entités adhèrent, y exerce une mission de cohérence et de coordination des politiques territoriales, qui sera d'autant plus déterminante que le Département est en voie d'adopter sa charte de l'environnement et du développement durable, la Région demande aux parcs naturels de relayer sa politique en faveur du développement durable, l'Etat demande au parc d'être opérateur sur le terrain pour la gestion des

espaces naturels (réserve nationale, sites Natura 2000 notamment).

Enfin, le territoire du Parc est entièrement dans le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras - organisé en association regroupant 4 communautés de communes (dont les 2 concernées par le Parc) et le Conseil de développement du bassin de vie correspondant. Le Pays se positionne depuis peu pour porter un projet de développement durable qui recouvre le territoire du parc en totalité.

De par son expérience et les missions que lui confère le Code de l'environnement, le Parc se place en laboratoire d'idées et d'expérimentation en vue de diffusion des résultats et des bonnes pratiques.

Cela étant, la clarification du rôle de chacun est nécessaire ainsi qu'est attendue une meilleure coordination dans l'action et son suivi.

Objectifs du projet

Mieux administrer le territoire du parc.

Clarifier le rôle de chaque Institution pour une meilleure lisibilité de l'action publique sur le territoire.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Mettre en place, animer et assurer le secrétariat d'une Conférence annuelle des Institutions du territoire du Parc réunissant les représentants de chacune des institutions pour s'informer mutuellement des projets, mieux orienter et coordonner leurs efforts sur le territoire, évaluer au niveau du territoire les actions réalisées.

Instaurer, animer et assurer le secrétariat du Comité des Directeurs des institutions et structures du territoire pour faciliter l'exécution des projets, échanger les informations, développer une réflexion commune sur l'évolution du territoire et proposer des améliorations.

Construire les partenariats entre le Parc et les différentes Institutions et structures présentes sur le territoire pour préciser les rôles et engagements respectifs. Etablissement d'un organigramme fonctionnel régulièrement mis à jour.

Rassembler les informations utiles pour un bilan annuel partagé du territoire.

Créer le centre de ressources commun à toutes les Institutions pour faciliter leurs échanges.

Mettre en place une évaluation en continu en recourant au logiciel d'évaluation EVA développé au niveau national par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux en partenariat avec les parcs, ou à tout autre dispositif équivalent qui pourrait être développé au niveau régional par mutualisation des moyens des parcs de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Nature des partenariats envisagés

Des conventions particulières de partenariat établies dans la 1ère année d'exécution de la nouvelle charte avec l'Etat, la Région, le Département, le Pays, les Communautés de communes, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les associations

relais d'action publique précisent les rôles et engagements respectifs sur les thématiques identifiées, notamment l'aide et l'assistance technique apportées par le Parc.
Conventionnement avec la Fédération des parcs, les autres parcs naturels régionaux pour fixer les modalités d'évaluation.

A.1.3 Faire du Parc un partenaire au service du territoire

Le bilan actuel du Parc a clairement mis en évidence que le Parc en tant qu'Institution était éloigné de sa population et que réciproquement celle-ci n'utilise pas ou peu ses services. Il est donc nécessaire que l'organisation et l'action du Parc soient plus lisibles, et que plus globalement le champ d'investigation de l'institution Parc soit mieux connu.

Objectifs du projet

Apporter la plus value du Parc naturel régional dans toutes les prises de décision qui requièrent son avis en application de la charte et des textes réglementaires qui le régissent.

Assurer à tous les acteurs une information régulière traitant du fonctionnement du Parc, faire connaître les préoccupations et actions spécifiques du Parc.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Apporter une expertise et développer l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage le plus en amont possible de l'ébauche de projets pour en faciliter la prise de décision et la réalisation.

Elaborer le contrat territorial de Parc avec l'Etat, la Région et le Département mettant en perspective les projets structurants du territoire et permettant de réunir les financements nécessaires à la réalisation.

Développer une stratégie de coopération et de communication à l'adresse du territoire et participer activement dans tous les secteurs de vie du territoire.

Organiser le fonctionnement de l'équipe du Parc selon la nouvelle charte du parc, publier l'organigramme et ses mises à jour en continu (organigramme en annexe).

Nature des partenariats envisagés

Etablir et faire respecter une ligne de conduite des acteurs du territoire permettant d'informer, en amont des projets, l'Institution Parc afin qu'elle se positionne sur les actions et apporte sa valeur ajoutée, ou donne son avis.

Contractualisation du Parc avec l'Etat la Région et le Département de programmes d'actions pluriannuels impliquant l'ingénierie du Parc, réalisés par les maîtres d'ouvrage du territoire.

Entretenir un échange régulier des porteurs de projets avec l'équipe du Parc tout au long du développement des projets.

A.2 Créer du lien social et du lien au territoire

Le développement équilibré de ce territoire repose sur la capacité de ses habitants/acteurs à vivre et à travailler ensemble.

Un territoire en bonne santé est un territoire solidaire, où la dimension humaine et sociale est valorisée car constamment prise en compte.

Se connaître soi-même, s'épanouir, s'assumer, vivre pleinement sa vie dans un environnement que l'on s'est approprié (passé et présent), au sein d'une communauté et d'un milieu, est essentiel.

Les pratiques culturelles sont indispensables pour se situer seul et au sein d'un groupe. Elles font l'âme et la richesse du territoire, ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il sera demain. Elles le façonnent dans le temps, qu'elles soient liées au patrimoine historique du territoire -savoir-faire (d'artisanat, d'agriculture, de construction, d'aménagement) ou savoir-vivre (coutumes, chants, danses, parler, loisirs, pratiques culinaires...)- ou bien issues d'autres territoires traduisant alors une capacité à échanger, à innover.

Sur le territoire, elles se manifestent par des métiers, des loisirs, des événements (marchés, conférences, débats, spectacles...), elles sont portées par des individus seuls, ou des réseaux ou regroupements humains. Pour que ce territoire vive, il a besoin de connexions sociales.

En s'intéressant aux pratiques culturelles sur le territoire, il s'agit de renforcer les liens sociaux entre ses habitants afin de contribuer au développement d'une vie sociale épanouie et riche pour chacun d'entre eux, et d'une vie solidaire et d'échange pour la communauté montagnarde. Il s'agit aussi de faire vivre et mettre en valeur les identités individuelles et collectives formant la richesse du territoire.

A.2. 1 Se solidariser du territoire et de son patrimoine

Les pressions de la société contemporaine (individualisme, consommation, déconnexion, artificialisation) couplées aux mouvements de population du territoire du parc naturel régional du Queyras intervenus ces dernières années, bousculent les conditions de vie en montagne déjà réputées rudes, mettant à mal une tradition de solidarité.

Cependant ce territoire possède une grande diversité de savoir faire et sait faire preuve d'un dynamisme certain ainsi que d'une capacité d'innovation importante. Pour favoriser son développement harmonieux, cette richesse doit être stimulée et partagée.

Le Parc dispose déjà de moyens avec sa Maison du Parc et 5 sites muséographiques qu'il met en réseau pour couvrir un éventail déjà riche de présentation et de compréhension des rapports de l'homme avec son territoire et son patrimoine (nature et environnement, géologie, habitat tradi-

tionnel, activité agricole, cyclotourisme). Ces sites, en gestion directe par le Parc, sont en constante amélioration : la maison du Soum remise à niveau en 2007 et la maison de la nature " Arche des cimes " de Ristolas dotée d'une nouvelle muséographie en 2007-2008.

Objectifs du projet

Développer les activités culturelles, sportives et sociales en rapport avec le milieu rural de montagne : l'art de vivre en Queyras.

Faire émerger et reconnaître la communauté du parc.

Favoriser une dynamique d'échanges ouverts au sein du territoire.

Collecter la mémoire culturelle locale (savoir-faire d'artisanat, agriculture, construction, aménagement, savoir-vivre (coutumes, chants, danses, parler, loisirs, pratiques culinaires...) pour transmission et appropriation.

Dynamiser les savoir faire locaux.

Maintenir et si possible améliorer les services publics et la vie locale.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Inventorier les pratiques culturelles locales, accompagner si nécessaire leur développement.

Elaborer un guide " l'art de vivre en Queyras ".

Animer la Maison de parc, les bibliothèques multimédias, et les sites muséographiques pour favoriser les échanges et l'accès au savoir.

Animer au niveau du territoire du parc une plateforme d'échange et de coordination de l'ensemble des associations du territoire ou y intervenant.

Mettre en réseau les professionnels du territoire le cas échéant par le biais de la marque Parc, pour faciliter les échanges d'information, de savoir faire, concevoir des ateliers de formation, mieux utiliser les matériaux locaux...) et favoriser le lien entre les artisans et les écoles de la région (BTS Bois, Compagnons du devoir, etc.).

Ouvrir pour le maintien des services de proximité à la population afin de fixer la population permanente et préserver la capacité de création de lien social nécessaire à toute communauté.

Participer au travail de collecte de la mémoire piloté par le Centre de l'oralité alpine.

Faire connaître les savoir-faire et favoriser le lien entre le public (locaux, touriste, scolaires) et les professionnels du territoire (organisation de rencontres, de visites, journées découverte, d'événement... communication et promotion par le biais de la marque Parc).

Mettre en place une " école du Parc ", concept globalisant toutes les initiatives et propositions relative à la présentation et à la compréhension des rapports de l'homme avec son territoire et son patrimoine.

Nature des partenariats envisagés

Des conventions particulières avec des entités porteuses de projets, notamment les associations précisent les sujets et les modalités d'intervention et d'évaluation des actions retenues .

A.2.2 Encourager le développement culturel dans le territoire

Comme le souligne le bilan de l'actuelle charte, le territoire n'a pas de politique culturelle clairement établie bien qu'il existe une activité dans le domaine culturel et une offre très diversifiées. Cette situation doit évoluer pour rendre plus cohérente cette offre et permettre l'épanouissement de la population éloignée de tout pôle culturel important. Le Parc mise sur le renforcement des liens entre l'homme et l'environnement de montagne pour faire émerger un nouveau volet culturel plus riche en terme d'échanges, donc de cohésion sociale et générateur d'activités dont de valeur ajoutée économique.

Objectifs du projet

Disposer d'une stratégie pour le développement culturel et socioculturel.

Valoriser l'expression des cultures et la mémoire collective, facteur de constitution d'une identité partagée et de lien social.

Réunir les conditions favorables pour la création d'un Centre culturel, salle de spectacles (arts de la scène, danses, cinéma...).

Privilégier et valoriser l'accès à l'écrit et aux nouvelles technologies tout en évitant les situations d'exclusion économique, sociale et culturelle que pourrait faire apparaître l'absence de leur maîtrise.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Favoriser les démarches de soutien aux pratiques culturelles et leur dynamisme en assurant une réelle rigueur artistique, en favorisant la formation des formateurs, les rencontres entre jeunes amateurs et artistes professionnels, les liens entre structures socio-culturelles et professionnels de la culture et en mettant en place une très ambitieuse politique de promotion de cette offre sur le territoire.

Recenser les différents acteurs de la culture sur le territoire du massif du Queyras et identifier leur rôle et leurs actions.

Dynamiser l'offre culturelle directe du Parc naturel régional du Queyras au travers de ses différents équipements muséographiques et d'information ; Maison de la nature, Musée du Soum, Espace géologique, Moulin d'Arvieux, points d'accueil, réseau de bibliothèques multimédia et bibliothèques communales d'Abriès, Aiguilles, Arvieux, Molines et de Saint Véran.

Valoriser le site de la Mine de cuivre de Saint Véran.

Stimuler les porteurs de projets dans les différentes disciplines : le conte et le patrimoine oral, les arts de la scène, les danses et musiques traditionnelles, la vie musicale, la vie Cinématographique actuelle et historique.

Faire des bibliothèques des lieux de vie culturelle, pour le confort de la population locale comme pour l'accueil des visiteurs.

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement du Parc avec les associations porteuses de projets culturels pour ancrer durablement leur activité sur le territoire et les soutenir dans leur recherche de financements, avec les communes, les communautés de communes pour faciliter le déroulement des projets culturels.

A.3 Soutenir l'organisation de la vie locale

Le territoire du Parc naturel régional du Queyras est une zone de montagne située dans les Alpes du Sud, le long de la frontière italienne, au nord-est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il est inséré dans le territoire italien avec lequel il ne communique que par la route d'altitude du col Agnel (2744 mètres) en été et des chemins muletiers franchissant des cols élevés. Il n'est relié en permanence aux autres zones du territoire que par une seule route suspendue au dessus de l'étroite ouverture des gorges du Guil. Son isolement géographique, son accès protégé par les gorges du Guil, ses espaces naturels sauvages et ses villages pittoresques ont, de tous temps, séduit les amateurs de nature et d'authenticité.

Cet attrait génère des flux de population très variables selon les saisons, qui se déplacent, ont besoin de moyens de transports collectifs, de logements adaptés soit pour y résider de manière permanente, saisonnière ou pour de courts séjours.

A.3.1 Faciliter la mobilité

Le territoire du Parc naturel régional du Queyras a fait preuve d'initiative en mettant en œuvre un système de portage " sherpa " de vallée en vallée en été à l'attention des randonneurs, l'instauration de navettes gratuites entre les villages en saison touristique. Des liaisons navettes autocar et taxis entre la gare de Mont Dauphin et les stations village, pour le ramassage scolaire ont été développées avec le concours des collectivités.

Le Parc soutient ces initiatives et encourage tout développement allant dans le sens d'une amélioration de la qualité de service et de la qualité de vie sur le territoire, d'une facilitation de l'accès au Queyras depuis la route nationale Gap- Briançon ou la gare de Mont Dauphin, et d'une plus grande mobilité des populations pour les besoins de travail notamment. D'où l'intérêt d'une politique de mobilité, d'accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite, d'accueil des nouveaux arrivants permanents, saisonniers ou simplement de passage.

Objectifs du projet

Améliorer la mobilité des personnes sur le territoire, permettre dans une logique de solidarité à l'ensemble de nos populations de se déplacer. Limiter les nuisances induites par le trafic automobile, créer un point de livraison de biocarburant

Prendre en compte les spécificités du handicap dans l'accueil, les activités et l'accès à la montagne du public à mobilité réduite.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Faire connaître les moyens de se déplacer en polluant moins.

Soutenir une bourse des déplacements.

Collaborer avec les collectivités et établissements ayant compétence en matière d'organisation des transports publics pour élargir l'irrigation du massif par les transports collectifs, améliorer les possibilités de connexion intermodale, expérimenter l'usage de véhicules propres avec les collectivités, les professionnels des transports et du tourisme.

Participer au programme départemental pour encourager l'accueil du public à mobilité réduite.

Mutualiser les volontés pour être force de proposition dans l'accueil des publics à mobilité réduite.

Valoriser la porte d'entrée routière de Guillestre et la porte ferroviaire d'Eyglies Mont Dauphin.

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement avec les collectivités et les professionnels en charge des transports, les professionnels du tourisme pour apporter une aide à la réflexion et à l'étude de solutions, faciliter le montage technique et financier des dossiers de financement.

A.3.2 Améliorer l'accès aux logements

L'activité économique du territoire est dominée par le tourisme dont la caractéristique est d'être fortement saisonnalisée, ce qui entraîne des variations importantes de population et nécessite d'accueillir du personnel saisonnier. D'autre part le projet de nouvelle charte met l'accent sur l'accueil de nouvelles activités qui amèneront sans doute de nouveaux arrivants permanents. Il convient de pouvoir accueillir ces personnes, dans un climat peu favorable d'une offre réduite pas toujours adaptée et dans un contexte de prix dissuasif de l'immobilier, ce qui fait peser le risque d'échec de la politique de dynamisation de l'économie du territoire de Parc.

Objectifs du projet

Pouvoir accueillir des nouveaux arrivants. Apporter un soutien aux personnes candidates à l'installation permanente ou saisonnière dans le Parc. Réfléchir aux outils innovants facilitant l'installation.

Rééquilibrer le marché du logement pour le soustraire aux effets pervers de l'offre touristique spéculative.

Améliorer la capacité d'accueil des saisonniers .

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Apporter une aide aux communes pour mieux connaître la demande et les besoins en logements Appuyer les communes qui souhaitent accueillir de nouveaux arrivants, dans les procédures de préemption de terrains notamment pour réaliser

des logements sociaux, dans le recours des constructions d'excellente qualité environnementale, dans le montage des projets et de recherche de financement

Animer une réflexion sur le logement avec tous les partenaires acteurs du territoire, associations, socioprofessionnels, administrations...organisation d'une table ronde annuelle

Proposer des formations aux acteurs du territoire pour améliorer l'accueil de nouveaux arrivants.

Faciliter le transfert d'expériences permettant de connaître comment des territoires comparables ont tenté de répondre à cette problématique.

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement avec les communes et autres logeurs pour faciliter les réalisations.

B - Pour un territoire authentique et son environnement exceptionnel à préserver

Rassemblé et organisé selon le premier axe, le collectif se solidarise de son environnement pour mieux affronter l'avenir.

Le territoire sur lequel le Parc naturel régional du Queyras se développe, a forgé son image de territoire exceptionnel et attractif en mettant en avant sa spécificité, à la fois celle d'un territoire construit par ses habitants, principalement éleveurs et artisans, pour répondre à leurs seuls besoins de communauté rurale de montagne, et celle d'un espace qui au gré de l'évolution de la vie, a concentré un cortège d'espèces animales et végétales incomparable.

Cette authenticité et cette richesse naturelle sont aujourd'hui menacées.

Du fait de l'évolution de la société, les activités traditionnelles agricoles et artisanales se sont affaiblies en même temps que le tourisme a pris son essor. D'une économie organisée autour des réalités de la montagne et centrée sur ses propres besoins, on glisse vers une économie ouverte sur des demandes extérieures, dont la prise en compte faite jusqu'à présent, conduit à ne plus avoir le même regard, la même appréciation sur les valeurs locales qui ont fait la notoriété du pays. Pour corriger ce processus lent de banalisation, il est nécessaire de retrouver la capacité d'effectuer des choix guidés par le besoin de développement durable prenant appui sur les réalités locales et donc les atouts propres au territoire du parc.

Etre un territoire remarquable, au carrefour des différents regards, dont la typicité de la faune, de la flore, de la culture, de l'habitat et des paysages confère une valeur ajoutée à chacun de ses acteurs pour autant qu'ils se l'approprient. C'est une manière de se rendre plus fort, de reconstituer une certaine force collective en adéquation avec les aspirations du pays, et retrouver ainsi une certaine originalité, une forme d'authenticité.

Le diagnostic pointe comme tendances d'évolution de ces dernières années, la progression de l'urbanisme, l'abandon de terres agricoles comme les prairies de fauche, le développement excessif de la transhumance ovine, l'extrême concentration de flux touristiques et l'émergence de nouvelles pratiques de loisirs mal maîtrisés. Les dégradations qu'elles engendrent pourraient s'avérer irréversibles. Elles constituent dès à présent les plus sérieuses menaces pour l'avenir. D'où l'ambition du Parc à identifier et promouvoir de nouveaux modes de développement, de gestion de l'espace et d'exploitation des ressources plus adaptés à son territoire, basés sur la reconnaissance de son patrimoine naturel spécifique, sa préservation, sa mise en valeur et sa transmission aux générations futures.

C'est la mission majeure qu'il se donne : préserver un territoire authentique et son environnement exceptionnel.

Ainsi pour bien agir, il se propose de mieux

connaître, comprendre et interpréter le territoire, d'en porter et d'en transmettre le patrimoine notamment par une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire, de mieux en utiliser l'espace et les ressources par une prise en compte très volontariste de l'environnement.

Cette mission est d'autant plus importante que ce territoire est constellé d'espaces reconnus et classés, notamment la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso, les zones Natura 2000, les zones de protection spéciales, etc. La gestion de ces espaces, qui requièrent des efforts particuliers d'intervention et d'animation du Parc, opérateur régulièrement désigné, est un atout supplémentaire pour conduire une politique patrimoniale plus cohérente et harmonieuse sur l'ensemble du territoire et en rehausser la valeur et la qualité.

P B.1 Prendre en compte la gestion de l'environnement dans les politiques publiques

C3 Le territoire du Parc naturel régional du Queyras abrite un patrimoine naturel remarquable particulièrement riche et varié. De par sa situation enclavée et sa position originale dans l'arc alpin, l'endémisme y est très important. Les pratiques agro sylvo pastorales raisonnées ont permis la sauvegarde et la conservation des milieux les plus originaux et le maintien d'une mosaïque de milieux naturels garants de la diversité biologique. Aujourd'hui, les pratiques changeantes couplées à l'accroissement du tourisme, mettent en péril ce patrimoine naturel et paysager qui fait toute la notoriété et la force du Queyras. Il convient d'intégrer dans l'ensemble des outils décisionnels la préoccupation de la gestion de la ressource et de la conservation durable de ce patrimoine.

C4
C5 Le territoire de parc dispose déjà de nombreux espaces soumis à une réglementation : une réserve naturelle nationale dans le Haut Guil (Ristolas Mont Viso), 3 sites Natura 2000, une zone de protection de biotope des lacs de montagne du Haut Guil, une zone de protection spéciale oiseaux. Le Parc a conduit à la demande de l'Etat tous les travaux d'études préalables à l'élaboration de documents d'objectifs Natura 2000 et remplit les fonctions d'opérateur au fur et à mesure qu'il est désigné.

Il existe aussi des réserves communales de chasse dans chaque village.

Ces dispositions prises, le territoire et ses acteurs doivent être conscients de la responsabilité qui leur incombe pour intégrer dans leur démarche les préoccupations environnementales comme un outil de développement et d'aménagement du territoire.

C'est une mission essentielle du Parc qui en fait une priorité de la nouvelle charte

Objectifs du projet

Faire de la gestion de l'environnement un outil performant de développement et d'aménagement

du territoire.

Assurer une gestion exemplaire des sites faisant l'objet de classement.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Se doter d'outils performants en matière de connaissance environnementale et avoir la capacité d'évaluer l'impact des activités sur les milieux et les espèces et d'en assurer un suivi régulier.

Atteindre un niveau de connaissance et de suivi satisfaisant du territoire.

Inciter et associer les forces vives du territoire à participer à ses recherches.

Identifier des sites d'intérêt environnemental et y hiérarchiser les enjeux.

Mettre en place une base de données quantitative et qualitative.

Assurer une prospective environnementale.

Etre un acteur incontournable des politiques publiques en matière d'environnement et de développement local

Favoriser une prise de conscience, la conciliation des différents usages et la gestion concertée. Développer la médiation environnementale favorisant un regard croisé

Etablir des partenariats durables pour compléter régulièrement les connaissances et suivre l'évolution du territoire et de ses pratiques.

Associer spécifiquement les élus et décideurs afin de les sensibiliser, en amont et au plus tôt, des problématiques et enjeux existants.

Organiser des échanges, tables rondes et débats thématiques entre acteurs.

Assurer une gestion intégrée de l'environnement

Utiliser les outils de gestion de l'environnement: gérer la réserve naturelle nationale, appliquer l'arrêté de protection de biotope, aider les communes à la mise en place de réserves biologiques forestières comme celle du Bois d'Assan sur Guillestre et Ceillac, animer les programmes Natura 2000, etc.

Etudier un plan de restauration et d'entretien des cours d'eau, des canaux, et le faire appliquer, gérer les aménagements de rivière.

Soutenir les démarches d'amélioration la qualité de l'eau (Guil, zones humides...) et œuvrer pour la conciliation des différents usages de l'eau.

Diagnostiquer et évaluer l'impact des pratiques sur le milieu naturel.

Veiller à l'impact des activités sur la gestion quantitative de la ressource en eau, et notamment concernant la production de neige artificielle.

Encourager les bonnes pratiques par un accompagnement systématique des acteurs. Les promouvoir comme véritable guide de référence.

Soutenir les activités agricoles et forestières en faveur de la biodiversité.

Gérer les alpages en établissant des bilans biodiversité.

Œuvrer pour la réhabilitation des zones dégradées.

Favoriser l'utilisation des ressources locales.

C4
C5

Entretien le réseau de sentiers de grande randonnée et les sentiers thématiques d'intérêt environnemental convenus avec les communes. Mettre en oeuvre une politique de prévention des risques naturels par un accompagnement des communes dans la réalisation de leur plan de prévention des risques naturels et de leur plan d'alerte en cas d'aléas.

Nature des partenariats envisagés

Le Parc s'appuie sur les possibilités offertes par la contractualisation avec l'Etat et ses Services déconcentrés (DIREN, DDAF, DRAC pour la programmation et la gestion des espaces réglementés) l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (gestion de l'eau), la Région (gestion des espaces naturels, des ressources naturelles et prévention des risques) le Département (entretien de la rivière, sentiers) les communes et communautés de communes pour apporter une assistance technique et aider à la recherche de financement de leurs projets.

Il établit avec les communes un partenariat spécifique pour l'entretien du réseau de sentiers dont la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée.

Il établit également un conventionnement avec le milieu associatif qui joue ici un rôle majeur comme acteur de l'environnement,

Il en est de même avec les autres Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Parc national des Ecrins, pour la mutualisation ou l'échange de bonnes pratiques

Enfin le Conseil scientifique du Parc naturel régional du Queyras est sollicité pour orienter le travail de l'équipe technique du parc.

B.2 Connaître, mieux comprendre et interpréter son territoire

La recherche scientifique a la particularité de dévoiler l'ampleur de notre ignorance ; on sait qu'on ne sait pas. La méconnaissance, l'incertitude doit être vue, non pas comme une source potentielle de conflit à caractère négatif, mais plutôt comme le catalyseur d'une nouvelle gouvernance.

Cette quête de la connaissance, de la compréhension entre les acteurs et leur territoire apparaît comme un axe majeur pour un parc naturel régional, dans l'exercice de ses missions.

Le parc naturel régional du Queyras ainsi que ses partenaires institutionnels génèrent, traitent, diffusent une grande quantité d'informations. Depuis trois décennies, le Parc collecte de la donnée en tout genre. Au regard de la donnée utilisable, il apparaît fondamental d'améliorer les processus qui font que la donnée est collectée en fonction d'un besoin préalablement déterminé, accessible et utilisable, qu'elle traduise et surligne la valeur patrimoniale et les enjeux du territoire.

Pour ce faire, le Parc initie une meilleure gestion de l'information par la mise en place d'une architecture de données cohérente, la maîtrise des méthodes et des outils de traitement, la mise en

oeuvre d'une approche organisationnelle dans l'esprit de générer de nouvelle connaissance, ceci tout en respectant l'autonomie et le droit de propriété intellectuelle de chacun.

Un observatoire territorial d'études et de recherches au sein du parc permet de connaître, comprendre, appréhender le caractère du territoire, évaluer les impacts des actions menées, répondre à la demande sociale afin de concourir à une meilleure gouvernance territoriale pour le développement durable du territoire.

B.2.1 Collecter les données du territoire

Au regard des 30 années écoulées, le Parc n'a pas encore une base de données opérationnelle ordonnée mutualisant l'ensemble des données collectées sur le territoire. La réalisation de celle-ci permettra une aide à la connaissance et à la prise de décision pour une meilleure gestion du territoire, en réalisant une économie de moyens.

Objectifs du projet

Assurer le développement de protocoles d'acquisition : inventaires, suivis scientifiques par la mise en place et l'animation de groupes de travail pluridisciplinaires.

Améliorer la production de la chaîne de l'information : développer les outils d'acquisition de données de terrain (cartographie embarquée, GPS)

Archiver et renseigner la donnée collectée (métadonnées).

Mutualiser la donnée de référence du territoire.

Développer un réseau "d'observateurs Parc".

Développer des savoir faire dans le traitement de la donnée (statistiques, ...).

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Poursuivre les inventaires et suivis scientifiques (patrimoine bâti, culturel, scientifique, sociologique).

Animer un observatoire territorial d'étude et de recherche sur le territoire.

Dans le cadre d'études coordonnées, mettre à disposition des acteurs locaux son savoir-faire et ses données thématiques.

Se donner les moyens d'acquérir les données techniques correspondant à une problématique précise (couverture satellite, photogrammétrie etc.).

Développer une infrastructure de données, en utilisant les technologies de l'information et de la communication, pour la mutualisation des données : extra- intra- inter- net et catalogue de métadonnées.

Favoriser l'usage des données en mettant en place des actions de formations ouvertes aux acteurs du territoire.

Co-animer avec le service géomatique des inter-communalités une plate forme d'échange de données géographiques et de ses pratiques.

Participer aux réseaux de l'information géographique (plate forme du comité régional de l'infor-

mation géographique, système d'information géographique transfrontalier).

Nature des partenariats envisagés

Le Parc conventionne avec les communes et les intercommunalités pour le fonctionnement de la plateforme d'échange de données de référence (cadastre, occupation du sol, document d'urbanisme, document de prévention des risques, suivi qualité eau des Hautes Alpes) selon les règles adoptées préalablement ; avec les établissements publics de l'Etat (ONCFS, Fédération de chasse, ONEMA, ONF, CNRS, etc.) dans le cadre d'études coordonnées avec coproduction des données pour créer une bibliothèque des études réalisées sur le territoire.

B.2.2 Comprendre les enjeux du territoire

La grande biodiversité du territoire est connue et reconnue par la plupart des experts mais elle n'est pas suffisamment vulgarisée. Il est donc important de permettre une lecture accessible afin d'appréhender, gérer et protéger au mieux cette richesse. L'expérience d'un campus de jeunes sur le thème de la prévention des risques à Ceillac en 2006 a démontré l'intérêt de la méthode.

Objectifs du projet

Eclairer les choix des décideurs notamment par le recueil des avis du Conseil scientifique.
Initier l'analyse pluridisciplinaire des données afin de révéler des enjeux objectifs du territoire.
Effectuer des diagnostics locaux en les inscrivant dans des problématiques plus globales (évolution du climat, charte paysagère régionale...).

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Développer des partenariats avec les centres de recherches et les universités dans le cadre d'accompagnement à la recherche et de projets tutorés.

Animer un observatoire territorial d'étude et de recherche, pour la connaissance (inventaire, fonctionnalité), le suivi, l'aide à la décision et l'évaluation.

Soutenir la mise en œuvre de campus/chantiers afin de favoriser la réflexion/action.

Veiller à ce que les diagnostics locaux soient fait sur une échelle pertinente et en cohérence (méthodologie, objectifs, ...) avec ceux d'échelles plus globales (département, région, arc alpin, espace méditerranéen...).

P Emettre l'avis et les recommandations sur les projets d'aménagement du territoire, de gestion et de prévention du risque naturel, d'élaboration des documents d'urbanismes en recherchant une implication le plus en amont possible de l'ébauche de projets.

Créer et gérer un centre de ressources et de documentation.

Faire appliquer et évaluer régulièrement le plan de parc.

Animer la médiation environnementale.

Nature des partenariats envisagés

Le parc conventionne avec des organismes scientifiques pour soutenir la recherche scientifique au sein du parc, avec les communes pour les aider à concevoir les projets d'aménagement dans le respect de la charte

B.2.3 Valoriser le patrimoine

Le patrimoine du territoire du Parc du Queyras est mal connu du grand public et notamment des jeunes. Afin que ce patrimoine soit respecté et protégé au mieux, il convient de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

Objectifs du projet

Améliorer la fonctionnalité des sites d'interprétation du territoire existants (sites muséographiques, sentiers thématiques, tables d'orientation).
Organiser de manière concertée l'interprétation des patrimoines, ne créer de nouveaux sites que si le besoin est relevé dans le plan d'interprétation
Porter à connaissances les données et les enjeux du patrimoine, le plan de parc.

Analyser les ressources locales et repérer la diversité des éléments du patrimoine culturel et touristique, permettant la mise en place de projets de développement territorial.

Connaître les principes de fonctionnement et les différents outils et technologies de communication et d'information, afin de pouvoir les intégrer lors de la mise en place des projets.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Contribuer à la publications d'annales scientifiques, porter à connaissance les objectifs, l'actualité, les outils et les méthodes de la recherche sur le territoire.

Diffuser et expliquer le plan de parc.

Garantir la cohérence de l'interprétation de l'ensemble du territoire dans un plan d'interprétation

Réhabiliter les sites existants d'interprétation, utiliser les points d'information du parc pertinents comme lieux de sensibilisation aux enjeux patrimoniaux.

Animer un outil cartographique en ligne permettant l'évaluation des actions du Parc et des acteurs locaux.

Aider à l'organisation des journées du patrimoine et à toutes actions de valorisation du patrimoine.

Inventorier et valoriser les sites archéologiques et paléontologiques majeurs.

Nature des partenariats envisagés

Être relais de la médiation environnementale.

Les communes et intercommunalités participent au recensement des aménagements d'interprétation existants, s'impliquent dans le groupe de réflexion et travaillent en amont avec le parc pour créer de nouveaux outils.

Les communes appliquent et communiquent auprès de leurs habitants les recommandations

P

P

de leur plan paysager communal.

B.3 Porter et transmettre le patrimoine du territoire, léguer un capital ressource

L'ampleur des enjeux de conservation face à la diversité des menaces sur les espèces et les milieux à forte valeur patrimoniale imposent une stratégie de protection et de gestion si l'on veut pouvoir transmettre dans de bonnes conditions aux générations futures le capital ressource dont on a hérité et dont on a la charge.

Au-delà du devoir de mémoire, l'action quotidienne appelle à la vigilance et aux efforts sans cesse répétés pour que les pressions de tous ordres exercées sur l'environnement aient un impact le plus réduit possible. Il est important de pouvoir évaluer cette action quotidienne a priori pour s'assurer qu'elle peut concourir à améliorer le capital ressource, et avec du recul dans le temps pour vérifier le résultat.

C'est particulièrement indiqué pour le paysage, ressource essentielle du territoire du Queyras dont l'évolution est un indicateur objectif de l'évolution du territoire.

L'action du Parc pour préserver l'harmonie des entités paysagères est fondamentale pour l'avenir du massif et la conservation de son identité.

Elle passe par l'identification d'espaces à très forte valeur patrimoniale (zones de sensibilités biologiques et sites d'intérêts écologiques majeurs) et par l'identification des principaux enjeux en matière d'amélioration de la connaissance, de suivis et de préservation du patrimoine naturel.

B.3.1 Préserver l'harmonie des entités paysagères

Le territoire du massif du Queyras, est présenté comme ayant deux grandes entités paysagères, le Queyras dans lequel on distingue plusieurs sous ensembles (Haut Guil, vallées des Aigues, vallée de l'Izoard, gorges du Guil, plateau de Ceillac) et le Guillestrois avec un sous ensemble notable le Val d'Escreins.

Le parc a ces dernières années multiplié les initiatives en faveur du paysage : réalisation d'un atlas du paysage, étude d'occupation du sol et évolution des paysages au cours des 50 dernières années, expérimentation de plans communaux de paysage, accompagnement des communes réalisant des travaux d'aménagement de village, de restauration du patrimoine existant et voulant protéger la valeur paysagère des villages (réalisation de guides " Planter et aménager en Queyras " et " Construire et Restaurer en Queyras "), élaboration d'une charte signalétique dont la mise en application a été testée, exercice d'une veille environnementale pour identifier et corriger des atteintes au paysage.

Cette démarche lui a valu une distinction en 2007 dans le cadre du "prix méditerranéen du

paysage".

Par ailleurs le territoire possède de par sa genèse et son histoire, une organisation des villages particulière et propre à chaque commune. Il est donc important de maintenir cette spécificité par une politique d'urbanisme exemplaire appropriée.

Objectifs du projet

Compléter et poursuivre la politique paysagère : établir une charte paysagère.

Mettre à jour le diagnostic paysager du territoire.

Révéler la richesse culturelle des paysages.

Veiller à ce que les PLU intègrent les enjeux paysagers, environnementaux et énergétiques.

Mettre en pratique les plans communaux de paysage.

Conservier un patrimoine bâti de qualité.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Elaborer la charte paysagère pour le territoire.

Coordonner et animer la mise en œuvre des outils et méthodes utilisées pour les bonnes pratiques paysagères.

Accompagner les porteurs de projets.

Sensibiliser les habitants et les décideurs à la prise en compte systématique du paysage dans leur décision de construire, rénover, aménager des constructions ou des espaces, en cohérence avec la charte pour la qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en région méditerranéennes adoptée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Diffuser les bonnes pratiques paysagères.

Concevoir un plan de restauration du patrimoine bâti dans le cadre d'une démarche concertée par commune.

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement avec les Communes, communautés de communes, Département, Région, Etat, CAUE, professionnels de l'architecture et des paysages, habitants, associations impliquées dans la restauration du patrimoine...

B.3.2 Accomplir le devoir de mémoire

Le territoire que nous connaissons aujourd'hui avec ses lignes de force, son armature géopolitique et culturelle est la résultante d'une longue histoire et de représentations. Il y a d'une part l'histoire écrite et savante et d'autre part la mémoire populaire qui choisit dans l'histoire écrite sa matière première et élabore des représentations.

C'est un lieu de passages, d'échanges et de migrations. Les pratiques et usages se sont développés pour s'adapter au mieux aux conditions de vie en montagne (bâti, pratiques agricoles, pastoralisme, artisanat local, colportage, pratiques éducatives, ...).

L'évolution considérable des nouvelles technologies et des médias, les ruptures dans la transmission de savoirs, dues aux migrations de popula-

P

P

tions et à la disparition des anciens, tendent à diminuer le capital de mémoire et par conséquent réduire le testament patrimonial.

Objectifs du projet

Mettre en place une politique de collecte de la mémoire sur le territoire du Parc en cohérence avec le projet du Département de " Maison de l'oralité ".

Les savoir-faire agricoles doivent pouvoir être transmis (techniques pastorales, entretien des prairies de fauche et de canaux, ethnobotanique...).

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Faciliter sur le territoire la mise en place d'un réseau de collecteurs de la mémoire, les former, les accompagner dans leur mission.

Identifier les savoir-faire spécifiques du territoire et organiser une veille.

Constituer un Centre de Ressources accessible au public.

Valoriser le travail de collecte de la mémoire.

Nature des partenariats envisagés

Faire fonctionner le réseau de collecteurs de la mémoire avec le Département, Communautés de communes, communes, associations à vocation culturelle, écoles primaires et secondaires, habitants, musées, gestionnaires d'archives publiques, chercheurs, ethnologues ...

B.3.3 Sensibiliser et éduquer à l'environnement et au territoire

La compréhension du fonctionnement des écosystèmes et les interrelations des hommes avec le milieu est le premier pas vers la préservation du cadre de vie et des ressources pour les générations futures.

Faire aimer pour donner envie de respecter et d'agir autrement.

L'éducation à l'environnement est une mission fondamentale et prioritaire du parc naturel régional qu'il a relancée en 2006 en prenant appui sur une commission pédagogique pluridisciplinaire désormais bien organisée.

Le Parc est aussi signataire de la charte proposée par la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur relative à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Objectifs du projet

Favoriser les rencontres entre les acteurs autour des patrimoines : informer, sensibiliser et former les acteurs du territoire aux enjeux et à la médiation environnementale.

Constituer et animer un réseau d'acteurs " éducation à l'environnement et au territoire " pour faciliter et fertiliser les échanges d'expériences.

Favoriser la circulation des outils pédagogiques (mallette éducative, manuels, ...).

Soutenir les initiatives des jeunes en dehors du temps scolaire.

Inscrire les préoccupations et les actions environnementales dans les comportements et les programmes d'actions.

Développer la connaissance et l'éducation à l'environnement dans une perspective d'évolution durable en prenant appui sur les milieux associatifs, professionnels et scolaires.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Porter une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire.

Communiquer sur les enjeux territoriaux : formation en direction des acteurs du tourisme, de l'agriculture et de la forêt, des élus et des écoles.

Donner les moyens aux agents du parc d'assurer une fonction de médiateur local.

Favoriser la " rencontre " entre les personnes ressources du territoire (agents du parc, chercheurs, collaborateurs) et les habitants : sorties de découverte, ateliers pratiques (sciences naturelles, patrimoine bâti, ...) au travers des espaces d'éducation du territoire (terrain, musées, salles de travaux pratiques de la maison de la nature, bibliothèques.

Animer un groupe de travail initiant la stratégie de la mission d'éducation à l'environnement (type commission pédagogique).

Animer le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire.

Accompagner et encourager les initiatives individuelles et collectives (porteuses de projet) qui s'inscrivent dans les valeurs du parc.

Accompagner les prestataires pédagogiques (enseignants, centres de vacances, intervenants, etc.) pour l'appropriation du territoire (ateliers pédagogiques, formations, ...).

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement avec le rectorat d'Aix-Marseille et l'Inspection académique du département des Hautes-Alpes pour cadrer la mission d'éducation à l'environnement et au territoire et avec les acteurs locaux (écoles, accompagnateurs, centres d'hébergement ...) pour faire fonctionner le réseau "éducation à l'environnement et au territoire" du Parc.

B.4 Maîtriser l'espace et les ressources naturelles

Le territoire du parc est un territoire de montagne possédant de nombreuses ressources naturelles sur lesquelles il est important de veiller. Il convient pour cela de tenir compte des différents facteurs pouvant dégrader ces ressources et de prévenir. D'autre part, ce milieu de montagne est particulièrement sujet aux risques naturels qui pourraient porter atteinte à l'intégrité physique de la population locale. Le Parc en tant que lieu de concertation et d'échange permet d'avoir un regard transversal et pertinent sur ces problématiques.

B.4.1 Assurer une veille environnementale

Le territoire bénéficie d'une richesse naturelle et paysagère exceptionnelle. Mais les sources de pollutions possibles sur le territoire sont multiples et variées. Il est donc important d'avoir un système fiable de prévention et de gestion des risques de pollution sur le territoire.

Les communautés de communes sont compétentes notamment en matière d'assainissement et d'élimination des déchets. Le Parc leur apporte un appui dans le cadre de la prise en compte de la Charte.

Objectifs du projet

Etre un Parc écocitoyen.

Garder le territoire propre.

Résorber les décharges sauvages du territoire et dépolluer les anciens sites en application de la réglementation.

Prévenir les risques de pollution.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Organiser la veille environnementale pour détecter les pollutions et faire prendre les mesures nécessaires de prévention et de traitement par les responsables.

Inciter et relayer, dans la communication du Parc, les actions de sensibilisation, initiées par les communautés de communes, en faveur de la limitation des déchets et du tri sélectif.

Apporter un appui aux collectivités s'engageant dans des actions expérimentales et innovantes de valorisation des déchets fermentescibles, ou le recyclage.

Aider les communes à supprimer les décharges sauvages, dépolluer les décharges remblayées et réhabiliter les sites dégradés.

Observer la qualité des rejets des stations d'épuration dans le Guil dans le cadre du contrat de rivière.

Suivre l'évolution des cours d'eau (qualitatif, quantitatif, transport sédimentaire).

Aider à la sensibilisation de la population et des touristes à leur production individuelle de déchets, à l'intérêt du tri et du recyclage.

Sensibiliser les professionnels du territoire à la maîtrise de leur production de déchets, à leur tri et, le cas échéant, à la limitation des emballages ou l'utilisation de matériaux recyclables.

Inciter la population aux gestes éco citoyens.

Accompagner les professionnels et les personnes soucieuses d'améliorer leur bilan écologique.

Nature des partenariats envisagés

Le parc conventionnera avec les communautés de communes ou les communes pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs compétences, de leurs projets et dans la recherche de financement.

B.4.2 Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

Le réseau hydrographique du bassin versant du

Guil constitue le trait d'union et la ligne de vie du massif du Queyras. A ce titre, les bénéficiaires de la ressource en eau sont attentifs à toutes les facettes de la gestion de cette ressource de la qualité à la prévention des risques en passant par la quantité, sans oublier de prendre en compte que cette ressource est une composante essentielle de la qualité paysagère du territoire. Les collectivités territoriales riveraines, les organismes concernés par la gestion de la ressource en eau, et son usage, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Département, la Région, l'Etat sont signataires depuis 2005 du contrat de rivière du Guil scellant ainsi un pacte de solidarité pour l'amélioration de la qualité de l'eau du Guil et de ses affluents, la protection des personnes et des biens, l'entretien de la rivière et le développement des activités ludiques. Le Parc anime la démarche contractuelle en cours jusqu'en 2009 et s'engage à la poursuivre au delà. Par ailleurs, le programme d'assainissement de toutes les communes est en cours de réalisation par les Communautés de communes et devrait être achevé d'ici 2012.

Objectifs du projet

Entretien de la solidarité des acteurs riverains du Guil et de ses affluents pour continuer dans le temps une politique concertée faisant actuellement l'objet d'un contrat de rivière.

Rechercher un fonctionnement hydromorphologique et écologique satisfaisant.

Reconquérir et préserver les milieux naturels fragiles inféodés à l'eau.

Assurer une qualité des cours d'eau permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques.

Entretien de la mémoire et la culture des risques naturels et sanitaires.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Poursuivre le travail de portage d'actions, la mise en réseau des acteurs de la gestion de l'eau et l'accompagnement des engagements des collectivités.

Poursuivre l'animation du contrat de rivière du Guil et entretenir la politique contractuelle.

Participer à la réflexion, l'élaboration et le suivi de la Directive cadre sur l'eau et de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Poursuivre l'accompagnement des communes et des communautés de communes pour engager la maîtrise d'œuvre des opérations du contrat de rivière, pour établir les dossiers de demande de subvention et pour le suivi des travaux des actions "assainissement", "hydraulique torrentielle", "eau potable"

Poursuivre la gestion préventive de l'écoulement des crues et la préservation du fonctionnement hydro-écologique des rivières par la mise en place de programme d'entretien des ripisylves.

Réfléchir à la gestion mutualisée des ouvrages de protection hérités et à venir (recensement, propriété, pertinence du gestionnaire, diagnostic,

P

P

P

P

échelle de gestion et exploitation des ouvrages, gestion des travaux post crue, réalisation des plans communaux de sauvegarde).

Définir avec l'appui du Conseil Scientifique la nature des informations qui sont déterminantes pour évaluer la qualité de l'eau.

Mettre en place un dispositif permanent de sensibilisation aux risques.

Pérenniser la ressource en eau et notamment veiller sur les prélèvements, les rejets et les aménagements avec comme objectif la non dégradation.

Mettre en réseau la production de ces données dans le cadre d'un partenariat conventionné.

Créer un "observatoire de l'eau" afin de suivre et évaluer les actions.

Mettre à disposition de ses partenaires les données recueillies et les études réalisées.

P Améliorer la connaissance des zones humides afin d'y réaliser des mesures adaptées et d'inciter à une meilleure prise en compte de ces milieux dans les politiques d'aménagement du territoire (intérêt fonctionnel, actions de restauration et de protection, sensibilisation).

Pérenniser le patrimoine riche et ancien des canaux d'irrigation et de leurs fonctions agricoles, écologiques et touristiques.

Emettre un avis sur les dossiers d'autorisation ou de déclaration "loi sur l'eau".

Nature des partenariats envisagés

Poursuivre le partenariat établi dans le contrat de rivière avec comme objectif l'exécution du contrat et de ses avenants et son élargissement au plan de gestion des zones humides et à la gestion sédimentaire.

Les communes et syndicats de communes s'engagent à mettre en œuvre les schémas d'alimentation en eau potable et protéger leurs captages dans un délai de cinq ans.

Les communautés de communes compétentes s'engagent à achever les travaux d'assainissement d'ici 2012 en associant le Parc.

B.4.3 Garantir l'équilibre entre les espaces naturels, agricoles et urbanisés

Le territoire du Parc naturel régional du Queyras abrite un patrimoine naturel remarquable dont les trois grandes composantes sont la forêt de résineux de montagne, les milieux ouverts à vocation agricole et pastorale et les crêtes et sommets qui représentent le monde minéral. Leur répartition est d'environ un tiers de la surface pour chacun. Les villages et les zones urbanisées occupent donc une place relativement faible dans cette répartition. Face aux contraintes naturelles, les terres à vocation agricole ainsi que les espaces urbanisables sont rares et convoités.

Du fait de la multiplication des projets d'aménagement et de l'instabilité des documents d'urbanisme, les terres agricoles et les milieux naturels patrimoniaux sont régulièrement menacés.

Face à ce constat, en application de la loi

Montagne qui préconise un équilibre entre les espaces naturels, agricoles et urbanisés, le Parc naturel régional du Queyras se doit d'être le garant de cet équilibre indispensable à la sauvegarde de la biodiversité.

Or, le Parc n'a pas correctement rempli son rôle, faute d'avoir consenti les moyens nécessaires pour analyser les projets de POS et de PLU et d'une réelle volonté politique dans le domaine. C'est une priorité incontournable de la présente charte et cruciale pour garantir l'avenir du territoire.

Objectifs du projet

Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de la Charte, car ils déterminent sur le territoire ce qui se fera en matière de bâtis, d'aménagements, ...

Assurer une maîtrise foncière stable en favorisant des orientations qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Veiller à la compatibilité des PLU avec la charte et faire procéder à la révision si nécessaire.

Assister les communes dans l'élaboration de leur PLU et lors de leur révision.

Inciter à la réalisation de documents intercommunaux (PLU intercommunaux, Schéma d'Aménagement et de Développement Durable).

Accompagner les communes dans leur projet d'aménagement.

Veiller à l'application des principes d'équilibre promulgués dans la loi Montagne, la loi SRU et Paysages.

Favoriser la conciliation des différents usages et la gestion concertée amont - aval.

Veiller à la prise en compte de l'environnement, des enjeux paysagers et énergétiques, de la ressource en eau et des espaces agricoles et naturels dans les outils de planification communaux (PLU ...) et intercommunaux (SCOTT ...) en respectant l'identité recherchée de chacun de ces territoires.

Intervenir comme médiateur. Le métissage entre préservation d'espaces naturels et développement agricole et économique ne s'opère pas de manière spontanée.

Encourager les politiques de maîtrise foncière publiques sur les espaces à enjeux particuliers.

Définir une méthode d'évaluation de l'impact des activités.

Nature des partenariats envisagés

Le parc développe un partenariat privilégié avec les communes pour les documents d'urbanisme (PLU), et des communautés de communes pour les outils de planification et d'aménagement.

Des partenariats sont à encourager avec des structures foncières, des organismes publics.

Territoire d'expérimentation, le parc cherchera à développer des partenariats avec des universitaires pour conduire des actions "pilotes".

P

P

P

P

C - Pour une économie de montagne viable s'appuyant sur les valeurs du patrimoine

Rassemblé et organisé, solidarisé avec son environnement, maître de son patrimoine et de ses ressources, le collectif du territoire du Parc peut créer une nouvelle dynamique et reconsidérer son économie pour lui donner une assise plus solide génératrice d'équilibre social et de pérennité.

En effet, comme l'indique l'analyse du diagnostic, l'économie du territoire du Parc, qui s'est construite au fil des années et de l'évolution des besoins, est frêle.

D'une économie d'appoint pour enrayer le phénomène de déprise agricole et d'exode rural, le tourisme est devenu maintenant une économie à part entière, à forte saisonnalité, dominante au point d'asservir tous les aspects de la vie locale à ses seules perspectives. Mais force est de constater que cette montée en puissance de l'économie touristique n'a finalement pas su entraîner suffisamment avec elle les activités traditionnelles qui ont contribué à ses premiers succès. Elle s'en est même en partie détachée.

Aspirée progressivement par la profusion des demandes de plus en plus hétéroclites, la spécificité de l'offre locale s'est diluée remettant en cause la capacité à rester compétitif dans un secteur très concurrentiel, ne serait ce qu'à l'échelle de l'espace alpin qui est la première destination du tourisme mondial et qui est porteur d'une contre tendance de développement d'offres touristiques proches de la nature.

Le Parc propose donc de s'inscrire dans cette dynamique proche de la nature en prenant appui sur les valeurs d'authenticité du territoire et de la qualité de ses patrimoines notamment paysagers, reconstituant une niche de marché très recherchée, d'autant plus attractive qu'elle est spécifique du territoire, et qu'elle offre les garanties d'un tourisme durable.

Cependant cette requalification du tourisme en intégrant les valeurs patrimoniales de l'espace et des activités traditionnelles ne peut suffire à redonner une bonne assise à l'économie générale du territoire. D'une part cette quasi mono-activité, par nature, fragilise l'économie. D'autre part son caractère dominant génère un certain déséquilibre social qui est la conséquence de la perte d'influence des agriculteurs, forestiers et des artisans représentatifs de l'économie traditionnelle de montagne.

Cette situation est significative du recul d'une certaine ruralité et d'un effritement de la cohésion sociale. C'est d'autant plus perturbant que les activités agricoles, forestières et artisanales sont par nature les derniers atouts pour retisser du lien avec le paysage, l'environnement et la culture, autrement dit pour redonner du sens au territoire et à l'image d'espace préservé sur laquelle on s'appuie si volontiers.

Le Parc choisit d'accompagner la requalification du tourisme en dynamisant une agriculture viable productrice de diversité sociale de qualité des milieux et de produits du terroir, en valorisant une ressource forestière durable génératrice de biodiversité et de pluri activité, en favorisant l'implantation pérenne d'entreprises autour d'activités diversifiantes en cohérence avec les valeurs et l'image attachées au pays.

Cette diversification aura d'autant plus d'effets qu'elle prendra appui sur les forces vives locales, notamment les jeunes, imprégnées des valeurs incarnées par le projet.

C.1 Rechercher le développement d'une économie dynamique soutenable sur tout le territoire

Toutes les activités économiques sont nécessaires à l'attractivité touristique du territoire, pour autant qu'elles soient diversifiées, complémentaires, équilibrées entres elles, solidaires et reconnues des habitants.

C.1.1 Favoriser l'implantation pérenne des entreprises et leur diversité

Le massif du Queyras n'a pas une vigueur économique suffisante pour que les activités s'implantent en nombre. Afin de renforcer son attractivité, il est donc important qu'il retrouve un dynamisme et une capacité d'innovation. Le territoire possède des atouts indéniables en terme de qualité de vie et pourrait prétendre à attirer des entreprises tournées vers l'environnement.

De plus, l'artisanat et le commerce sont principalement organisés en entreprises individuelles. Une grande partie de ces activités est tenue par une population en fin de parcours professionnel avec le risque de faire disparaître à court terme un pan entier de l'économie locale.

Il s'agit de rendre le territoire suffisamment attractif pour favoriser la reprise et l'implantation d'entreprises et la création de zones d'activités, dont la répartition géographique sera réfléchi à l'échelle du territoire.

Objectifs du projet

Faire de l'environnement un atout de développement économique.

Développer des zones artisanales et d'activités
Maintenir sinon développer le commerce et l'artisanat.

Redéployer les pratiques traditionnelles par la modernisation des ateliers.

Mettre à profit le cadre naturel d'exception pour développer de la haute technologie.

Créer de nouveaux emplois.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Développer une stratégie sur le long terme de développement économique basée sur la concer-

P

tation, la solidarité et la complémentarité des acteurs du territoire.

Attirer des entreprises désireuses de développer leur activité en lien avec les valeurs du territoire.

Apporter de l'ingénierie aux artisans et aux commerçants en lien avec les chambres consulaires pour l'usage des nouvelles technologies.

Apporter une expertise environnementale et paysagère aux communes permettant une implantation pertinente des zones artisanales.

Favoriser les démarches de diagnostic et de formation permettant d'intégrer la plus value que représente un PNR par rapport à un autre territoire.

Encourager des expérimentations tests transférables permettant le développement d'innovation sur le territoire.

Convaincre les acteurs économiques du territoire de se former pour faciliter la reprise des entreprises et la formation de jeunes au métier de l'artisanat.

Encourager l'implantation durable les technologies de l'information et de la communication.

Se concerter pour définir une politique foncière favorisant la reprise d'activité, l'implantation d'entreprises.

Assurer le suivi et l'évaluation des retombées locales des projets de développement

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement avec les Chambres Consulaires pour qu'elles apportent une expertise économique des activités du territoire, avec les Communautés de communes et avec les communes pour trouver des possibilités foncières permettant d'implanter ou développer les zones artisanales, avec la Région pour mobiliser des financements et relayer sa politique en faveur des entreprises du commerce et de l'artisanat, avec le point public "Espace rural emploi formation" qui favorise la transmission de l'activité.

C.1.2 Favoriser les savoir faire traditionnels issus des ressources locales

Les savoir-faire traditionnels sont présents en nombre sur le territoire. Ils sont les pratiques et les techniques adaptées aux territoires de haute montagne mais aussi les connaissances empiriques que les anciens transmettent de génération en génération et qui s'avèrent bénéfiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Le Queyras est un important réservoir d'eau, d'énergie et de diversité biologique, autant de ressources essentielles locales.

Objectifs du projet

Développer une politique de qualité, de promotion et valorisation des savoir faire locaux auprès des acheteurs, des entrepreneurs.

Diversifier et expérimenter le développement des nouvelles productions.

Structurer une filière courte de valorisation des productions de qualité.

Maintenir le plus possible des échanges économiques à un niveau local pour conserver un tissu de commerces.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Former la population et les acteurs économiques afin de s'approprier les richesses patrimoniales locales.

Favoriser des échanges économiques à un niveau local (circuits courts, association de maintien de l'agriculture paysanne, valorisation par la marque Parc qui prend tout son sens à l'intérieur du territoire...).

Sensibiliser le public sur l'intérêt d'acheter local pour soutenir la vie économique permanente du territoire.

Continuer la labellisation des productions par la Marque Parc, à la demande des acteurs.

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement avec les organismes relais professionnels, associatifs.

C.2 Dynamiser une agriculture viable, productrice de diversité sociale, de qualité des milieux et de produits de terroir

L'agriculture joue un rôle primordial pour l'équilibre économique, social et environnemental du territoire du Parc, or cette activité est marquée depuis de nombreuses années par une forte déprise avec pour conséquence une diminution sensible conséquente du nombre d'exploitants par commune. Cette situation rompt l'équilibre agro-environnemental du territoire. Ils ont su être les acteurs d'une certaine biodiversité naturelle ou agricole, d'un patrimoine bâti et de paysages originaux et attractifs qui demeurent exceptionnels à l'échelle de l'Europe, significatifs de l'extrême diversité de la culture agro sylvo pastorale alpine.

La perte d'influence des agriculteurs dans la vie quotidienne est également un facteur de dévitalisation d'un pays qui fonde pourtant sa notoriété sur l'authenticité. Rien ne peut remplacer la présence et l'action des agriculteurs locaux.

Par leurs productions et leur considération particulière de l'espace ils sont aussi un des derniers atouts de la communauté pour se reconstruire une ruralité, retrouver une vie nourrie des composantes environnementales et culturelles du territoire.

Le Parc souhaite favoriser l'existence et le développement d'une agriculture durable sur son territoire. Les exploitations agricoles durables cherchent à être à la fois viables (volet économique), vivables (volet social), reproductibles (volet environnemental) et transmissibles (lien entre générations).

P

C.2.1 Renforcer une agriculture productive et rentable

La précarité de l'économie agricole montagnarde incite les agriculteurs à la pluriactivité ou à la diversification afin d'apporter un complément de revenus. La diversification agricole et les systèmes d'exploitation "alternatifs" permettent notamment de développer des productions et services à forte valeur ajoutée, qui correspondent à l'attente des consommateurs.

De fait, les nouveaux projets agricoles ne sont plus seulement fondés sur des systèmes traditionnels (élevages ovin et bovin orientés vers la production de viande et/ou de lait), mais aussi, et a fortiori lorsqu'il s'agit d'installations hors cadre familial, sur des systèmes "alternatifs" : plantes aromatiques, petits élevages (volailles, ...), maraîchage, agritourisme, ovin (lait)...

L'opération expérimentale "nouvelles productions et labellisations" a permis au Parc de tester la réintroduction de semences anciennes, la culture du chanvre, du génépi et du safran. Les résultats obtenus sont suffisamment encourageants pour persévérer.

D'autre part, une bonne valorisation des productions agricoles est souvent indispensable à l'agriculture de montagne, productrice de qualité plutôt que de rendement.

La poursuite de la démarche de marquage Parc, comme cela a été engagé pour le fromage et les pommes de terre, permet aux productions agricoles de qualité de tirer parti de l'image du territoire organisé en Parc. De même le marquage spécifique de la filière viande, au travers des coopératives "Guil et Durance" et "Patur'alp", est soutenu. Enfin tout effort pour faciliter les circuits courts de commercialisation des produits bruts et transformés (vente directe, etc.) est encouragé.

Une meilleure valorisation des produits du terroir doit ainsi permettre de maintenir une identité territoriale forte tout en favorisant l'audace, la création et la transmission des savoir faire.

Objectifs du projet

Favoriser la viabilité économique des exploitations.

Soutenir la diversification agricole et le développement de systèmes alternatifs.

Permettre une meilleure valorisation des produits agricoles de qualité.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Poursuivre sa démarche de labellisation des productions agricoles par la Marque Parc et de valorisation notamment en encourageant les circuits courts.

Poursuivre en lien avec les agriculteurs, les expérimentations et le soutien des "nouvelles" productions, en particulier végétales telles que les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, les variétés anciennes ou d'intérêt patrimonial, adaptées au territoire (céréales panifiables, potagères...).

Servir d'interface avec les collectivités territoriales

pour obtenir des aides sur les surfaces agricoles. Etudier la possibilité de valorisation des sous-produits et accompagner les projets correspondants.

Soutenir les projets agricoles qui vont dans le sens d'un renforcement du tissu économique local.

Contribuer à faire reconnaître la spécificité "haute montagne" du territoire au sein de la législation nationale en matière de réglementation (mise aux normes des bâtiments agricoles, stockage et épandage des effluents d'élevage...).

Etudier les possibilités techniques de faire face aux aléas climatiques, notamment la sécheresse, de manière à anticiper sur les difficultés futures.

Nature des partenariats envisagés

Le Parc établit des conventions avec la Chambre d'Agriculture pour dynamiser la filière agricole, avec les Organismes Professionnels Agricoles et les Communautés de communes qui œuvrent à la consolidation des filières traditionnelles à travers notamment le soutien des structures de transformation locale (fromageries, abattoir, ateliers de transformation ou de vente), avec les associations agricoles et les bénéficiaires de la marque Parc qui sont les partenaires privilégiés pour dynamiser un réseau solidaire entre acteurs.

C.2.2 Soutenir une agriculture qui préserve l'environnement

P

L'élevage est la colonne vertébrale de l'agriculture locale. Les élevages bovin, ovin, et dans une moindre mesure caprin, orientés vers la production de lait ou de viande, sont les systèmes de production traditionnels. Par leur occupation de l'espace (1/3 du territoire est fauché et/ou pâturé), ils contribuent au maintien de la biodiversité, façonnent les paysages du Queyras et participent à son identité territoriale forte. L'activité pastorale fragilisée par la conjoncture est d'autant plus sensible et menacée qu'elle fait face depuis quelques années au retour des grands prédateurs.

Actuellement la société prend en charge une partie de la rémunération des externalités positives de l'élevage (impact positif sur l'environnement) à travers le versement d'aides agri-environnementales (CAD, MAE, etc.) Ces mesures agri-environnementales concernent notamment:

- les prairies de fauche d'altitude qui sont encore ici, comme en quelques points des Alpes, des milieux agricoles d'une exceptionnelle diversité floristique, mais menacés par la déprise agricole et la modification des pratiques telles que leur reconversion en pâturages ;
- les alpages dont la ressource fourragère souffre de l'apparition de phénomène de sécheresse récurrents, du développement de l'alpage libre dans le secteur bovin et d'une pression de chargement pas toujours adaptée du fait de l'absence de plan de gestion réellement durable des alpages.

Force est de constater que l'évolution actuelle des politiques agri-environnementales ne favorise pas assez l'intégration des composantes environnementales dans l'exploitation. De fait, les aides ont tendance à être intégrées comme une composante obligée du revenu d'exploitation au risque de perdre leur sens premier de contrepartie d'une reconnaissance d'un effort environnemental particulier de l'agriculteur. Le Parc se doit d'être vigilant sur ce dernier point susceptible d'entraver à terme la reconnaissance sociale de ce secteur d'activité.

Par ailleurs le Parc dispose d'une expertise qui a été mise en œuvre ces dernières années ainsi qu'une expérience solide, reconnue et souvent prise comme référence dans le suivi du pastoralisme, qu'il continue de mettre au service des professionnels et de l'Etat (assistance technique aux éleveurs et bergers, gestion d'un réseau radio d'alpages articulé avec les secours en montagne, portages en alpages, constats de dégâts après attaques des troupeaux par les grands prédateurs).

Objectifs du projet

Construire une politique agri-environnementale, adaptée aux particularités du territoire, qui encourage les pratiques respectueuses de l'environnement.

Poursuivre une politique générale de soutien au pastoralisme local et transhumant en mettant en place une concertation entre les bailleurs, les locataires et les usagers des alpages.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Apporter son expertise écologique et participer au suivi et à l'évaluation des dispositifs agri-environnementaux, l'animation se faisant de façon conjointe avec les partenaires agricoles (ADASEA et Chambre d'Agriculture).

P Elaborer avec les partenaires une charte d'exploitation par alpage qui préconise une gestion adaptée (plan de gestion durable des alpages) en s'appuyant sur les diagnostics pastoraux auxquels il participe. Par cet outil, le Parc soutient les exploitations locales afin de maintenir un équilibre troupeaux locaux / troupeaux transhumants qui permet la sauvegarde des pâturages, du savoir faire local lié à la connaissance du terrain. Il oeuvre pour que les professionnels de pastoralisme bénéficient de conditions de travail adaptées et décentes, afin notamment de pérenniser les bergers. Il se positionne pour des aménagements pastoraux respectueux de l'environnement et de ses usagers en fonction des problèmes rencontrés par les éleveurs et les bergers, et pour préserver les ressources pastorales.

Soutenir le pastoralisme confronté au retour des grands prédateurs (soutien technique et évaluation et suivi de l'impact de la présence du loup sur la biodiversité et les pratiques agricoles).

Mettre en œuvre sur les surfaces agricoles les documents d'objectifs des sites Natura 2000 dont il est opérateur.

Soutenir les pratiques favorables à la biodiversité : entretien des prairies par la fauche, culture de variétés patrimoniales (variétés anciennes de céréales, de potagères...) élevage de races locales, maîtrise de la pollution.

Encourager la reconquête des espaces agricoles respectueuse de la biodiversité sur des zones de parcours d'intersaison et sur des prairies de fauche pouvant être réhabilitées.

Mener des programmes expérimentaux d'étude d'impact de l'agriculture sur l'environnement et identifier les solutions de pratiques alternatives correspondantes.

Initier des programmes de sensibilisation / d'éducation à l'agri-environnement auprès des agriculteurs, des scolaires et du grand public en appui de la démarche de développement de l'agriculture durable.

Aider au montage technique et financier des projets pour solliciter les moyens financiers de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département (mise en place et suivi des mesures agri-environnementales).

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement avec les organismes professionnels agricoles, l'Etat et la Région pour la mise en œuvre technique des dispositifs agri-environnementaux, la mise aux normes des bâtiments agricoles, le respect de la réglementation concernant le stockage et l'épandage des effluents d'élevage, les démarches de diagnostic pastoral et de préparation des mesures agri-environnementales, avec l'ONCFS et les Services de l'Etat pour le suivi du dossier pastoralisme/grand prédateurs, avec les bailleurs, les locataires, les usagers d'alpages et les sociétés de chasse locales pour la bonne exploitation des alpages.

C.2.3 Contribuer à une agriculture vivable et transmissible

Composante essentielle de la "vie locale permanente" les actifs agricoles contribuent au tissu social de la vallée. Pour maintenir ce rôle essentiel, le territoire doit leur permettre d'accéder à une bonne qualité de vie, à une reconnaissance sociale et un poids au même titre que les autres acteurs. .

Bien que pratiquée par une faible part de la population active, l'activité agricole a sa place parmi les autres usages de l'espace (activités touristiques, infrastructures...). Les éleveurs sont les "façonneurs" de paysages, qui ont largement contribué à la notoriété du Queyras, et demeurent une clé de la réussite du "tourisme durable" à développer pour le bien de l'économie du territoire parce qu'il permet notamment une très bonne valorisation des productions locales.

La pérennité des systèmes de production agricole relève principalement de la problématique foncière. La disponibilité foncière est une clé des potentialités de transmission et d'installation

agricoles. Le foncier agricole doit être préservé pour des raisons économiques, environnementales et culturelles car l'urbanisation du territoire, poussée par la spéculation, dévore l'espace agricole (bâtimens et terres) et d'une façon plus générale déstructure les paysages.

Par ailleurs, témoins d'une activité agricole intense des montagnes sèches, les canaux d'irrigation gravitaire entretenus ne constituent plus qu'un reliquat d'un vaste réseau progressivement abandonné dans la logique de la mutation de l'agriculture (moins d'agriculteurs, possibilité de s'approvisionner en plaine pour survivre, développement de l'irrigation par aspersion...). Pourtant, ce patrimoine agricole, culturel et écologique suscite de l'intérêt auprès d'agriculteurs qui ont continué d'entretenir un réseau partiel ou souhaitent réhabiliter des canaux pour conforter la qualité de leur ressource fourragère. L'irrigation gravitaire est en effet un élément non négligeable dans le maintien de la qualité des prairies de fauche. De plus, les canaux jouent un rôle dans la circulation des eaux, diminuant le risque inondation. Ils peuvent aussi être le support d'une valorisation touristique et patrimoniale.

Objectifs du projet

Réunir les meilleures conditions pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations. Faire reconnaître et respecter la place privilégiée de l'agriculture dans le parc et consolider son patrimoine.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Soutenir l'installation et la transmission agricoles et le confortement des exploitations existantes (extension et modernisation d'ateliers de production) en :

- coordonnant les collectivités afin de permettre et de garantir l'accès au foncier pour les agriculteurs lors de transmissions et installations agricoles.
- participant systématiquement à la concertation en amont lors des élaborations ou modifications de Plans locaux d'urbanisme afin de mieux faire prendre en compte les enjeux agricoles.
- facilitant la création de Zones agricoles protégées ou d'Associations foncières pastorales englobant la totalité du territoire agricole des communes.
- appuyant la création de bâtiments agricoles à l'initiative de collectivité.

Accompagner les actifs agricoles par un appui aux groupements agricoles existants ou en cours de création (Syndicat des producteurs de lait, Coopérative d'utilisation de matériel agricole, association des producteurs végétaux, groupements pastoraux, Associations foncières pastorales...).

Contribuer à un diagnostic sur les canaux d'irrigation, accompagner une démarche de planification d'éventuels travaux de restauration, de pérennisation et d'entretien d'un réseau de canaux fonctionnels.

Mettre à disposition la marque parc pour la valorisation des productions locales.

Apporter une médiation pour limiter les conflits d'usage entre agriculture et autres activités.

Faire reconnaître l'impact positif de l'agriculture durable pour l'environnement et l'activité touristique.

Soutenir une action en faveur de l'intégration paysagère des bâtiments agricoles.

Sensibiliser le public à la spécificité haute montagne de l'agriculture.

Aider au montage technique et financier de projets pour obtenir les financements publics.

Soutenir la création d'un observatoire foncier.

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement avec les organismes qui favorisent la transmission et l'installation agricoles, avec les communautés de communes, la Safer et les organismes professionnels agricoles au travers d'un observatoire foncier afin de se donner la possibilité de pouvoir intervenir en amont dans toute transaction foncière, avec les organismes professionnels agricoles pour encourager les regroupements agricoles pour faire des économies d'échelle, ou permettre aux éleveurs notamment laitiers de mieux s'organiser, ou pour mettre en place la labellisation.

Il fera de même avec les associations impliquées dans la gestion des canaux d'irrigation pour les accompagner dans l'action de remise en valeur patrimoniale.

C.3 Valoriser une ressource forestière durable génératrice de biodiversité et de pluriactivité et de culture rurale

Malgré une altitude moyenne relativement élevée, le territoire actuel du Parc offre un taux de boisement important (31%). La forêt est donc un constituant important des milieux et des paysages queyrassins.

Le massif forestier queyrassin se caractérise également par la quasi absence d'essences exogènes et la présence remarquable d'essences peu répandues au niveau national : le mélèze et le pin cembro tout comme celle du pin à crochets qui les accompagne. Le mélèze compose 1% de la forêt française et le territoire du Parc en abrite 30% à lui seul. Les plus grandes cembraies de France se concentrent également ici. L'ensemble constitue des paysages caractéristiques et une richesse écologique certaine.

Façonnée par des pratiques forestières et pastorales de plusieurs millénaires, le massif forestier s'ordonne en une riche mosaïque de milieux, reconnus pour leur diversité biologique animale et végétale, et appréciés pour l'harmonie de leurs paysages.

En l'état actuel des connaissances, la valeur de ce patrimoine forestier recouvre des enjeux reconnus au niveau européen par la Directive " Habitats "

qui y a identifié trois sites d'intérêt communautaire, mais aussi par la Convention alpine. Cette richesse spécifique se confirme nettement à l'échelon national avec la présence d'un cortège d'espèces et de boisements subnaturels remarquables.

La forêt " d'altitude " occupe une place importante en matière de biodiversité forestière et atteint communément des altitudes records avoisinant les 2500m. En effet, celle-ci abrite des arbres remarquables sur pied, d'un grand âge, d'une forte valeur patrimoniale, refuge d'une faune exceptionnelle.

Elle est aussi une composante importante de l'économie locale, en fournissant des bois réputés (mélèze, pin à crochet et cembro), valorisés par une forte tradition artisanale. Mais cette forêt produit aussi de l'herbe, grâce à la luminosité des mélézins, indispensables à l'économie sylvopastorale du Queyras. Indissociable de ses dimensions patrimoniales, paysagères et économiques, la fonction de protection contre les risques naturels de ces forêts est une contribution essentielle au développement durable des vallées.

Le parc choisit de mener une politique concertée avec les communes et les organismes de gestion de la forêt publique ou privée pour permettre une exploitation respectueuse de la multifonctionnalité (écologique, culturelle, économique) de la forêt.

C.3.1 Maintenir l'équilibre des forêts

Des diverses fonctions de la forêt, celles de production ont de tout temps été privilégiées aux dépens des fonctions écologiques. Il existe sur le périmètre d'étude quelques vestiges de "forêts à caractère naturel" présentant de nombreux attraits écologiques et scientifiques.

Objectif du projet

P Pour l'ensemble des boisements existants, rechercher des mesures de protection et de gestion, augmentant la "naturalité" forestière pouvant restaurer les caractéristiques écologiques tout en permettant l'exploitation.

Maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pour assurer les capacités de renouvellement de la forêt.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Améliorer la connaissance de la biodiversité.

P Mettre en place une stratégie de préservation, de mise en valeur, d'inventaire et de suivi des richesses naturelles, incluant les aspects paysagers, par la mise en œuvre d'actions spécifiques visant à compléter les données d'inventaires.

Identifier des études nécessaires à la connaissance de la faune, de la flore, des habitats et des paysages qui constituent le fondement d'une gestion globale du patrimoine forestier.

Définir une base de données numérique de l'ensemble des éléments patrimoniaux, commune aux différents gestionnaires et intervenants en

milieux forestiers.

Opérer des formations réciproques : échange de culture et d'expériences : formation des agents et mutualisation des connaissances à travers des formations spécifiques, organisation de sorties de terrains ... regroupant les différents partenaires dont le but est de faciliter une vision commune dans la reconnaissance et le traitement des enjeux du territoire (développer une meilleure connaissance en matière de gestion sylvicole et une meilleure approche écologique des milieux forestiers).

Préserver et valoriser des paysages forestiers.

Poursuivre des expérimentations sylvopastorales visant le renouvellement des mélézins avec la mise à disposition d'une ressource fourragère sous forêt d'appoint.

Poursuivre la stratégie paysagère en rédigeant une charte de gestion paysagère des boisements proposant des orientations paysagères concrètes et communes à tout le territoire. Dans le cadre de cette politique, le Parc et ses partenaires visent à réaliser ensemble :

- un inventaire typologique des paysages forestiers,
- une charte de gestion paysagère des boisements,
- l'évaluation paysagère des projets d'intervention en milieu forestier,
- sur la base d'un diagnostic préalable et partagé, des actions de restauration paysagère visant à atténuer les effets de l'enfrichement.

Rechercher une gestion forestière concertée : le Parc est systématiquement associé à la conception, la révision et l'application des plans d'aménagement forestiers (plan de gestion des espaces naturels relevant du régime forestier) ainsi que leur surveillance, avec le souci permanent des exigences écologique, paysagère, économique et d'accueil.

Mise en place d'un suivi des dégâts à la végétation et à la régénération des forêts et des plantations, dus aux cervidés.

Nature des partenariats envisagés

Le Parc incite à la mise en place de partenariats (convention ...) avec les partenaires et gestionnaires de l'espace forestier. L'Office National des Forêts ou tout autre organisme de gestion prennent en compte les enjeux et les données du Parc dans l'élaboration de ces documents de planification.

Le Parc, avec le concours des communes et de ses partenaires veillent à établir des mesures de gestion adaptées aux habitats forestiers et espèces à enjeux des sites du réseau européen Natura 2000. Il encourage la création d'îlots de vieillissement, la conservation et le marquage d'arbres vieux, morts remarquables supports de la diversité biologique forestière.

Il participe à tout projet de créations ou modifications d'itinéraires forestiers. Il veille à limiter la création de pistes forestières et recherche des solutions alternatives douces au débardage et à

P

P

l'exploitation de bois.

Le Parc et ses partenaires recherchent ensemble les mesures de gestion les plus adaptées. Compte tenu des enjeux exceptionnels du territoire en terme de biodiversité et de développement durable, ils élaborent un dispositif général qui garantit la prise en compte ce patrimoine sylvicole dans sa globalité et en tout point du massif, notamment ils mettent en place :

- une gestion innovante et mesurée par la création d'un réseau de placettes et de suivi,
- une participation croisée aux instances de consultation et d'orientations, instaurées dans le cadre des statuts de protection (comité de gestion et scientifiques de réserves, Natura 2000 ...).

Il participe à l'élaboration de la charte forestière au niveau du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras.

C.3.2 Valoriser les bois et l'espace forestier, développer les filières

Dans des forêts gérées durablement, les prélèvements de bois pour la consommation humaine sont ajustés aux capacités de production biologique des écosystèmes forestiers et ils sont répartis dans le temps pour assurer un approvisionnement régulier.

Objectifs du projet

Développer une approche spécifique de la mobilisation des bois du Queyras sous forme d'un schéma de mobilisation adaptée aux enjeux patrimoniaux (limitation de pistes, câble forestier, traction animale...).

Contribuer à la valorisation et à l'utilisation locales des essences indigènes (mélèze, pin cembro, pin à crochets et pin sylvestre) et favoriser l'émergence de nouveaux débouchés.

Veiller à maintenir un marché local du bois équilibré.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Fédérer les communes pour recourir au label "PEFC" (programme européen des forêts certifiées) relatif à un système de gestion de qualité de la forêt.

Favoriser le bois énergie issu de plaquettes forestières, en initiant des réalisations publiques et en encourageant ce mode de chauffage auprès des particuliers. Pour ce faire, l'étude et la mise en place d'une plate-forme d'approvisionnement en plaquettes et d'un circuit local de distribution sont encouragées.

Encourager le bardage bois des toitures et façades, technique traditionnelle à revitaliser par des chantiers démonstratifs sous maîtrise d'ouvrage publique et des dispositifs incitatifs pour les privés.

Encourager le développement de l'habitat d'excellente qualité environnementale, tourné notamment vers la construction recourant à l'ossature bois.

Soutenir la modernisation, la transmission et l'installation d'entreprises artisanales locales d'explo-

tation et de transformation des bois qui pourront faire l'objet d'actions communes spécifiques.

Initier ou s'impliquer ensemble dans les démarches de qualité utiles à la promotion des bois locaux et notamment du mélèze, ce à l'échelle appropriée et en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière bois concernés.

Appuyer l'ONF dans un développement pondéré de la coupe en régie modérateur du marché.

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement avec les acteurs de la filière bois en vue d'une mutualisation des moyens, d'une professionnalisation des pratiques d'emploi du bois, d'adoption de démarche qualité, d'accompagnement à la modernisation des entreprises ou de leur regroupement.

C.3.3 Assumer la vocation initiatique et culturelle des mélézins et cembraies d'altitude

Outre sa fonction de production et de support de biodiversité, on reconnaît depuis longtemps à la forêt une vocation d'espace de loisir et de récréation, favorisée par le contact avec la nature. Cette fonction sociale doit faire ici l'objet de beaucoup d'attention, non pas que le massif forestier soit menacé par des flux grandissants et désordonnés de pratiquants de tous ordres, mais plutôt parce que son potentiel éducatif et culturel lié à sa naturalité exemplaire, à la spécificité de l'écosystème d'altitude et à son histoire millénaire est trop méconnu, largement sous exploité.

Ce potentiel doit être mis à profit pour le développement culturel de la communauté locale en mal d'une ruralité perdue et l'amélioration de l'offre touristique et éducative tournée vers la nature.

Le charme tant vanté de la forêt de mélèzes au fil des saisons n'est le plus souvent vécu que de très loin par les habitants, comme un joli décor, certes identitaire mais où les amateurs de cueillette eux-mêmes peuvent se faire rares. Quant à la plupart des visiteurs, ils traversent communément ce domaine remarquable avec un brin d'indifférence pour accéder aux espaces ouverts d'altitude : alpages et zones rocheuses emblématiques plus conformes aux attentes guidées par l'image conventionnelle développée de la montagne.

Pourtant, outre qu'il s'impose partout au regard et structure le paysage, le massif forestier et plus spécialement ses boisements de mélèzes et de pins cembro sont une composante essentielle de la culture locale, de l'histoire de l'occupation humaine, de son rapport au pastoralisme, aux spécificités du patrimoine bâti montagnard aux savoir-faire et traditions en tout genre développés autour de l'artisanat du bois.

Sans doute cela est-il une caractéristique du monde alpin mais ici, les résultats des récentes recherches scientifiques confirment la typicité du massif, les faibles perturbations du milieu naturel. Rien ne semble avoir été bouleversé. Les sols, la

composition des peuplements, l'endémisme des espèces animales, la structure des bois âgés de cinq à huit cents ans nous offrent en héritage une mémoire climatique, biologique et historique sur huit mille ans d'évolution.

La présence remarquable de boisements à caractère subnaturel est significative de cette préservation. Ces ensembles apparaissent comme autant d'îlots témoins de la forêt primaire postglaciaire ou de son état évolué, dès l'Age du bronze, par le jeu des interactions avec l'espèce humaine. Ils nous enseignent la richesse et la complexité d'un écosystème forestier " complet ", l'importance du bois mort, la nécessaire combinaison de la vie et de la mort. Ils nous ramènent au fondement des processus biologiques, à nos propres racines et à la réflexion sur la naturalité. C'est un terrain privilégié d'initiation propre à nourrir la curiosité autant que les émotions.

Objectifs du projet

Compte tenu de la richesse spécifique que représentent les forêts de montagne du Queyras et leur poids dans la culture locale héritée de la société agro-sylvo-pastorale : faire partager au plus grand nombre ce patrimoine remarquable afin de contribuer à remettre la communauté locale plus en lien avec son espace et sa culture, pousser ainsi l'émergence d'une nouvelle ruralité et l'enrichissement spécifique des offres touristiques et éducatives tournées vers la nature.

Ce double objectif s'accompagne nécessairement de la maîtrise des flux des usagers et d'une préservation efficace du massif vis à vis des pratiques motorisées.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Définir, en tant que maître d'ouvrage, les objectifs d'éducation à l'environnement, notamment à travers un programme d'actions pédagogiques. Dans ce cadre, le Parc et ses partenaires développent des programmes spécifiques de sensibilisation à l'écologie forestière, destinés aux acteurs locaux du tourisme, aux scolaires et à l'ensemble de la population locale.

Faciliter la connaissance des résidents en matière de biodiversité et d'écologie forestières, d'évolution des paysages, de culture agro-sylvo-pastorale, de traditions du bois et de sa filière.

Faciliter l'initiation aux pratiques artisanale du bois et à l'expression artistique inspirée de la connaissance de la forêt et du travail du bois.

Programmer des animations régulières ("journées de ...", sorties forestières, ateliers ...).

Inciter à la faveur des opérations de formation continue, les acteurs du tourisme et du processus de marquage " Parc " à l'intégration de la forêt au cœur de l'offre touristique et éducative.

Nature des partenariats envisagés

Le parc se rapproche des enseignants et des accompagnateurs pour construire un programme pédagogique d'écologie forestière.

C.4 Requalifier le tourisme en intégrant les valeurs patrimoniales de l'espace et des activités traditionnelles

C.4.1 Mettre en place un accueil intégrant les valeurs du territoire

Le développement touristique du massif est fondé sur sa spécificité tant naturelle que culturelle. Toutefois, ces enjeux sont encore mal compris des acteurs du tourisme qui utilisent surtout une image, sans intégrer dans leur démarche les comportements permettant de conserver cette spécificité.

Les hébergeurs sont des médiateurs et des prescripteurs de l'offre du territoire, et en particulier de l'offre de découverte des patrimoines. Il convient de conforter leur rôle dans l'accompagnement des touristes pour une meilleure appréhension du territoire et de ses richesses.

Les différentes zones du Parc induisent la nécessité de traitements différenciés pour répondre à l'attente des différents publics et mettre en valeur les patrimoines naturels paysagers et bâtis de l'ensemble du territoire.

Objectifs du projet

Définir un cadre afin de renforcer les interventions dans le domaine du tourisme durable.

Séduire et fidéliser la clientèle touristique pour étaler les saisons.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Définir une stratégie et un plan d'action de développement touristique en vue de la certification de la Charte européenne du tourisme durable.

Développer des produits de tourisme nature, notamment par le renforcement de la marque "Accueil du Parc" pour les prestataires touristiques et assurer l'animation, la formation et la promotion.

Mettre en place un plan d'interprétation du territoire et soutenir la mise en valeur cohérente des patrimoines dans les produits touristiques.

Préconiser les conditions de réalisation des aménagements en tenant compte de leur usage privilégié et du respect des patrimoines.

Sensibiliser et former les acteurs afin qu'ils puissent mieux faire connaître et partager avec les touristes les ressources du patrimoine, l'histoire et la vie du pays.

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement pour l'accompagnement des prestataires touristiques, hébergeurs, communes, guides, accompagnateurs en montagne...

C.4.2 Améliorer la qualité des hébergements

La qualité de l'accueil et de son organisation est un élément essentiel en termes d'image et de promotion du territoire.

P

P

Les maisons familiales et centres de vacances offrent un nombre de lits important, de niveaux de qualité hétérogènes. Leur remplissage ne peut être assuré sur les marchés traditionnels et suppose une adaptation des structures et des modes de commercialisation pour une ouverture aux groupes et séminaires.

Face aux difficultés inhérentes à la cessation et reprise d'activités, on a pu constater ces dernières années la tendance à transformer des hôtels en logements.

L'offre de meublés de tourisme doit globalement être améliorée et consolidée par la rénovation de lits existants, avec classement et une meilleure mise en marché.

Les structures d'accueil et d'hébergement en montagne (gîtes et refuges) constituent une originalité de l'offre de loisirs du massif qu'il s'agit de qualifier et de valoriser.

Les hôtels regroupés en association depuis 1985 donnent une dynamique incontestable au niveau de la mise en place de la démarche tourisme durable.

Le massif se positionne en territoire d'accueil du public handicapé mais reste aujourd'hui peu qualifié pour cet accueil.

Objectifs du projet

Améliorer la qualité de l'ensemble de la gamme d'hébergement et leur diversité selon les secteurs géographiques et les types d'hébergements.

Accompagner les efforts des hébergeurs en matière de différenciation, de positionnement et de communication, notamment pour un accueil nature et éco-citoyen recherché par les touristes. Aider les acteurs du tourisme et de la vie économique locale à appréhender et à reconnaître les spécificités de la restauration : gestion du temps, approvisionnement, connaissance des produits locaux et leur mise en valeur ...

Rôle et engagement du parc

Animer avec les partenaires une politique spécifique d'incitation à la rénovation et à la création d'hébergements touristiques diversifiés, de qualité et de caractère, ainsi que les démarches de différenciation par marquage (y compris sur les principes du séjour éco-citoyen) en harmonie avec les spécificités du territoire.

Dans le cadre de cette politique, encourager la réalisation de diagnostics (architecturaux, énergétiques, ...) pour conseiller les porteurs de projet en amont du travail de maîtrise d'œuvre et les inciter à diminuer les dépenses énergétiques en utilisant les énergies renouvelables.

Accompagner les démarches collectives des restaurateurs et des producteurs pour la valorisation du patrimoine culinaire et des productions du Queyras.

Susciter et accompagner les actions de formation, de rapprochement et de coordination entre les professionnels.

Inciter et accompagner la mise en place d'un programme global d'accueil en direction de publics spécifiques : accueil des personnes à

mobilité réduite et des handicapés, accueil des enfants dans les centres de vacances, accueil des groupes et séminaires.

Mettre en place un observatoire de l'offre à l'échelle du territoire.

Nature des partenariats envisagés

Le Parc conventionne notamment avec la CCI qui anticipe les cessations d'activité en animant une démarche d'accompagnement de la transmission des établissements hôteliers, et appuie de façon privilégiée sur le massif les démarches d'amélioration de la qualité et du positionnement des établissements et d'animation des professionnels, avec la Région et le Département qui apportent des financements complémentaires en contrepartie des exigences qualitatives particulières (valorisation exemplaire du patrimoine dans les opérations de restauration, utilisation de ressources locales, économies d'énergie, décoration...).

C.4.3 Mettre en cohérence le développement des loisirs de pleine nature avec les valeurs du Parc

Les activités de pleine nature engendrent des infrastructures et des flux de fréquentation qui ont un impact direct sur le cadre de vie des habitants et le patrimoine naturel. La recherche d'une rentabilité immédiate ou la pression de l'effet de mode ne doivent pas conduire à l'acceptation d'activités qui présenteraient des nuisances significatives ou irréversibles à ce patrimoine reconnu comme étant le principal attrait touristique.

Objectif du projet

Organiser durablement les activités à l'échelle du territoire de parc en tenant compte des divers usages des espaces et en impliquant les acteurs et les habitants.

Rechercher un comportement responsable des usagers (consommateurs - acteurs).

Clarifier le positionnement touristique entre les différents acteurs du tourisme pour une plus grande satisfaction de la clientèle, notamment par la mise en valeur de la complémentarité avec les territoires voisins.

Mettre en œuvre les dispositions de la loi du 3 janvier 1993 relative à la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Etre à l'écoute des habitants, des usagers et des professionnels quant aux effets de la fréquentation sur les activités professionnelles et entre les différentes activités de loisirs afin de prévenir et gérer les conflits d'usage.

Organiser la concertation avec les collectivités et les associations d'usagers à travers l'élaboration d'un schéma de cohérence des activités de pleine nature prenant en compte les enjeux environnementaux repérés sur le plan de parc.

Apporter une aide aux communes pour qu'elles appliquent la loi relative à la circulation des

P

P

C6
P

P

véhicules à moteur dans les espaces naturels (Interdiction de circulation des engins à moteur hors routes ou pistes ouvertes à la circulation sauf dérogation) en accord avec le plan de parc qui recense les points de concentration critique.

Aider les communes à prendre des dispositions pour maîtriser le camping sauvage ou le stationnement des caravanes et camping cars hors emplacements autorisés qui feraient courir des risques sanitaires ou d'incendie ou de sécurité publique et ne valorise pas un accueil de qualité. S'assurer de la gestion cohérente et d'une mise en valeur des itinéraires de randonnée pédestre par la recherche de partenariat avec les collectivités et les opérateurs publics ou privés.

Veiller à la pérennisation et à l'intégration écologique et paysagère des itinéraires liés aux activités de pleine nature.

Evaluer les impacts environnementaux des activités et publication des résultats.

Apporter une information appropriée et sensibiliser les usagers en partenariat avec les offices de tourisme et les communes pour favoriser un comportement responsable et faire des usagers avertis de bons prescripteurs du territoire.

Soutenir l'organisation d'événements correspondant aux enjeux de la charte.

Soutenir la diversification de l'offre des loisirs d'hiver.

P Valoriser les pratiques de ski nature respectueuses de l'environnement sans accroître l'emprise des domaines aménagés.

Nature des partenariats envisagés

Le Parc conventionne avec les collectivités et associations d'usagers pour organiser la concertation avec les habitants et les usagers pour prévenir les conflits d'usage, avec les structures organisatrices d'événements sportifs pour se concerter le plus en amont possible de la naissance de leurs projets.

Le Parc travaille de concert avec le Département pour orienter les aménagements dans le sens d'un développement respectueux d'un territoire préservé, élaborer le futur plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatif aux sports de nature sur son territoire. La mise en place de ces outils est considérée comme un élément prioritaire et expérimental sur le territoire du Parc.

Le Parc se rapproche aussi des gestionnaires d'observatoires du tourisme pour une meilleure connaissance des attentes des usagers du territoire et l'information des acteurs du territoire.

D - Pour un territoire d'excellence qui rayonne

Rassemblé et organisé, solidarisé avec son environnement, sûr de son patrimoine, dynamisé par une économie ragaillardie, le collectif du territoire du Parc dispose d'atouts supplémentaires pour donner de l'ampleur à son mouvement en créant, innovant, expérimentant de nouvelles voies ou pratiques, construisant de nouveaux horizons au plan économique par des investigations de champ d'activités potentiellement en attente comme celui de l'énergie.

Ce faisant le Parc remplit cette mission originale que lui confère le Code de l'environnement de pouvoir expérimenter de nouvelles méthodes d'actions susceptibles d'essaimer.

Par ailleurs en partageant les expériences avec les territoires voisins, il ravive la tradition ancienne d'échanges transfrontaliers.

En construisant de nouveaux projets comme la réserve mondiale de biosphère transfrontalière autour du Mont Viso, il recherche certes la reconnaissance internationale mais déjà œuvre concrètement pour la mutualisation des pratiques et des compétences de part et d'autre de la frontière. L'adoption de protocoles communs d'études ou d'une signalétique sur sentiers commune est une preuve tangible d'expérimentations intéressantes allant dans le sens de l'intégration européenne et de créer des liens avec l'environnement géographique proche.

Toutes ces initiatives contribuent à renforcer l'image du Parc, celle d'un territoire de qualité ouvert sur l'Europe et le monde, à laquelle les habitants sont profondément attachés.

L'adoption d'une nouvelle stratégie de communication adaptée à la configuration du nouveau projet permet de prendre conscience de l'utilité de l'activité déployée par le Parc et de servir de support à la recherche de notoriété locale et internationale.

Malgré un territoire relativement petit et une densité de population relativement faible, le territoire du parc du Queyras dispose déjà d'une solide expérience bien utile pour poursuivre dans cette voie d'un territoire d'excellence qui rayonne, d'un territoire qui expérimente et innove, d'un territoire qui s'ouvre et coopère, d'un territoire qui communique.

D.1 Expérimenter et innover

Se régénérer, lancer de nouvelles idées, desserrer les contraintes pour ouvrir de nouveaux créneaux de développement dans un territoire de haute montagne, rude et enclavé, ainsi le Parc choisit de mettre l'accent sur l'énergie en s'inscrivant dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi de stimuler la créativité et la recherche d'alternatives aux solutions actuelles de développement du territoire.

C7

D.1.1 Elaborer un plan local de l'énergie

La question de l'énergie se retrouve aujourd'hui au cœur de nombreuses problématiques : environnementale d'abord, face à la nécessité de limiter l'impact de la consommation et de la production d'énergie, économique par le potentiel de développement d'activités qui sont liées à l'énergie, sociales du fait de l'importance croissante des charges d'énergie dans le budget des ménages, des entreprises ...

Le Parc a déjà réalisé quelques opérations d'utilisation des énergies renouvelables (solaire et bois énergie) dans son propre patrimoine et pour l'équipement de sites isolés communaux. Sur un territoire qui compte plus de 300 jours de soleil par an, réputé pour la bonne qualité et la limpidité de son air, mais où il fait très froid longtemps dans l'année, doté de ressources hydrauliques et forestières significatives, le Parc choisit une politique volontariste de valorisation des énergies renouvelables couplée à une bonne maîtrise de la demande d'énergie et aux économies d'énergie, pour être une référence exemplaire d'un territoire de montagne sobre.

Objectifs du projet

Recenser les ressources et les besoins en énergie du territoire.

Maîtriser la demande d'énergie et rechercher l'efficacité énergétique.

Développer la production issue d'énergies renouvelables tout en minimisant l'impact sur l'environnement local.

Mettre en place un plan local énergie et environnement à l'échelle du parc.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Insuffler des programmes d'économie d'énergie dans l'habitat (être exemplaire dans ses Maisons...) dans les transports (véhicules propres, covoiturage, déplacement...) dans la vie de tous les jours.

Animer le projet de plan local énergie et environnement du parc.

Soutenir le développement des énergies renouvelables par des actions de sensibilisation et d'information des porteurs de projets. Les aider dans leur démarche de montage d'opération.

Faire le relais entre le grand public et les administrations concernées.

Faire achever le programme d'enfouissement ou d'intégration paysagère des lignes électriques et téléphoniques.

Remplacer toutes les cabines haute tension encore implantées sur le territoire par des transformateurs en harmonie visuelle avec les espaces paysagers

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement avec les partenaires financiers (ADEME, Région, Département et autres) pour pouvoir engager ou faire engager des actions concrètes sur le territoire, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels et privés pour organiser la

mise en oeuvre du plan local de l'énergie.

S'engager avec les communes, les communautés de communes et le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Queyras à réaliser des études de faisabilité pour l'utilisation des énergies renouvelables dans tous les domaines.

D.1.2 Favoriser la créativité sur le territoire

Le Parc naturel régional du Queyras mise sur la créativité de ses habitants -citoyens actifs- et l'innovation dans tous les domaines de la vie économique, culturelle, sociale pour dynamiser le développement local.

Par la citoyenneté active, il s'agit de susciter les conditions pour que les citoyens soient non seulement participants mais véritablement acteurs du territoire.

Le rôle du Parc est d'être un " catalyseur " d'actions en apportant une aide (par la mise à disposition de locaux, de matériel, ou d'une aide financière) ou en facilitant la mise en interrelation des acteurs. Cela demande d'être constamment en état d'écoute des initiatives et des projets pour les stimuler. L'ambition est aussi d'arriver à faire un territoire " numérisé ", c'est-à-dire un territoire dans lequel 80% de la population utilisent les technologies de l'information et de la communication.

Objectifs du projet

Développer la créativité et l'innovation identifiées au territoire.

Mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé des citoyens créateurs de projets.

Construire un projet de territoire numérisé (territoire d'échanges).

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Promouvoir un nouveau modèle de développement local centré sur la citoyenneté active et la créativité concernant tous les usages de la vie quotidienne (relations entre les citoyens et les administrations; dans l'urbanisme du territoire, l'économie et le commerce, l'agro-alimentaire, la santé, le social, la culture, le sport, dans les jeux, le tourisme, le patrimoine, dans l'éducation, dans le domaine de l'emploi et de la citoyenneté, ...).
Susciter le développement des réseaux technologiques.

Organiser des lieux collectifs de rencontres et d'outils d'interactivités.

Favoriser, par tous les moyens, une appropriation des outils par les acteurs eux-mêmes et permettre au plus grand nombre d'acteurs locaux de devenir des producteurs d'informations et de sens.

Apporter une aide logistique au développement des projets notamment en ce qui concerne le recours aux nouvelles technologies, la recherche de financements.

Valoriser l'ensemble de la démarche porteuse d'une identité locale forte de territoire créatif.

Favoriser le mécénat.

Nature des partenariats envisagés

Le Parc propose d'établir des relations étroites avec les innovateurs et créateurs dans toutes les activités humaines (économiques, culturelles, sociales, politiques,...) pour animer la démarche, avec les chefs d'entreprise pour développer le mécénat, les consultants privés ou publics notamment pour faciliter l'ingénierie de montage des projets.

D.1.3 Expérimenter de nouvelles méthodes de développement soutenable du territoire

Le territoire du parc est en profonde mutation. Son économie est fragile, certaines activités sont menacées de disparition faute de compétitivité ou de solvabilité suffisante. D'autres activités mettent en avant la qualité et l'attractivité du territoire, atout contrarié par la préexistence de points noirs environnementaux qui ternissent l'image.

Pour tenter de redresser la situation il est nécessaire de provoquer une remise en cause profonde, de faire une analyse critique de la manière d'opérer, d'élargir le champ de vision pour déceler les solutions potentielles, d'organiser une réaction individuelle et collective des acteurs concernés qui s'interrogent sur les pistes d'amélioration possibles et choisissent ensemble les moyens alternatifs à mettre en œuvre. C'est une démarche construite, raisonnée, animée par une stratégie pour réagir aux enjeux auxquels se trouvent confrontés des acteurs locaux d'un territoire, en vue de restaurer la confiance, éloigner le sentiment de fatalité, redonner l'envie de s'en sortir autrement. Les acteurs prennent en mains leur destin.

Le Parc a par exemple initié avec la Chambre d'agriculture en 2007 une démarche collective pour développer un projet d'agriculture durable sur le territoire et trouver de nouvelles voies de pérennisation de cette activité (voir article C 2)

Objectifs du projet

Expérimenter de nouvelles méthodes de développement soutenable du territoire pour réussir la diversification de l'économie des stations village. Redynamiser les activités du territoire en difficulté structurelle.

Garantir une image de qualité de territoire en réduisant les points noirs environnementaux.

Rôle et engagements de l'Institution Parc:

Animer une démarche dynamique, identifiant des sujets à traiter (d'intérêt général ou spécifique à une entreprise, une exploitation agricole, une activité en déclin ou à dynamiser ou à diversifier, un site à aménager ou requalifier) réunissant les acteurs concernés en croisant les compétences requises pour conduire la réflexion, la remise en cause et dégager des solutions.

Mettre en place un dispositif d'animation au plus près des habitants, identifier les porteurs de projets.

Accompagner les porteurs de projets.

Aider les communes pour la réduction des " points noirs " environnementaux (dépôts sauvages, centres anciens à rénover, zones d'activités à mieux intégrer dans l'environnement, ...).

Valoriser l'expérimentation, en diffuser les résultats.

Nature des partenariats envisagés

Le Parc développe la concertation avec tous les acteurs du territoire pour les mobiliser autour d'actions structurelles notamment le Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras. Le conseil économique social et culturel est saisi prioritairement sur ce sujet.

Le Parc conventionne avec les communes ou leurs regroupements pour les accompagner dans leurs démarches pour le respect de la charte, le montage de projets, la recherche de financement.

D.2 Etre un territoire d'ouverture et de coopération

Le recours aux programmes d'initiative communautaire INTERREG ALCOTRA - LEADER + qu'a pratiqué avec succès le Parc, a donné une autre stature au territoire en lui permettant de travailler avec d'autres structures analogues notamment en coopération transfrontalière avec les territoires italiens voisins, en réseau avec les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou avec les parcs nationaux de l'espace alpin. Cependant, le Parc, animateur du Groupe d'Actions Locales Leader + jusqu'en 2007, a dû renoncer à cette responsabilité au profit du Pays, pour n'être plus qu'animateur territorial ou porteur de projets, partenaire du Pays.

Fort de son expérience, le Parc poursuit les projets de coopération qui lui permettent de profiter de la synergie avec ses partenaires pour amplifier la dimension locale de ses actions.

D.2.1 S'inscrire dans l'espace transfrontalier

Le Parc naturel régional du Queyras est frontalier avec l'Italie (Région Piémont) sur une large portion de son territoire. Ce voisinage explique une histoire et un patrimoine partagé par les populations. Le Parc a engagé en 2000 une démarche pour tenter d'obtenir une reconnaissance internationale via l'obtention du label " Man and Biosphère " de l'UNESCO que l'on peut traduire par " l'homme dans son territoire ". Le Parc entend poursuivre cette démarche jusqu'à l'obtention du label. Il a par ailleurs participé à un programme Interreg III A sur "la ressource en eau à l'intérieur des aires protégées de l'arc alpin occidental". Ces démarches ont permis de nouer des contacts et de les développer avec les Parcs naturels régionaux italiens proches de la frontière. Sous l'égide des Régions Piémont et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Parc est désireux de prolonger la coopération avec les 4 parcs naturels italiens autour du Mont Viso.

P

C7

Objectifs du projet

Développer une communauté de pratique et d'échange multi thématique afin de rendre la coopération transfrontalière plus ancrée dans les pratiques d'échange.

Renforcer la culture commune.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Mettre en place un plan de formation des personnels du Parc à la langue italienne.

P Monter la candidature du territoire au label Man and Biosphère.

Porter le projet de Réserve de Biosphère en partenariat avec l'ensemble des acteurs Italiens, le faire connaître et en assurer la promotion auprès des élus et de la population des communes concernées, les rassembler sur ce projet et s'organiser pour porter ensuite ce label. Coordonner les dynamiques transfrontalières en partenariat avec l'ensemble des acteurs Italiens.

Nature des partenariats envisagés

Le Parc conventionne avec la Région, le Département, les communautés de communes, communes, associations locales qui s'impliquent dans l'élaboration du projet de Réserve de Biosphère et apportent un aide pour obtenir l'adhésion de la population locale, avec les partenaires italiens, notamment les parcs, pour créer une dynamique transfrontalière.

D.2.2 Développer la coopération décentralisée

Le territoire du Parc naturel régional du Queyras possède non seulement une histoire transfrontalière mais aussi d'immigration et d'émigration. Ce brassage culturel a développé une capacité du territoire à s'exporter et à exporter les savoir-faire locaux.

Objectifs du projet

Développer les échanges sur le long terme avec des partenaires choisis pour la cohérence de leur problématique avec celle du territoire du parc.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Identifier les territoires de coopération pour lesquels le Parc naturel régional du Queyras a des expériences à partager.

Etudier la pertinence éventuelle de coopération ainsi que le retour concret possible pour le territoire.

Impliquer et fédérer les acteurs locaux sur ces projets pour des réalisations concrètes.

Œuvrer dans le sens d'une solidarité internationale.

Nature des partenariats envisagés

Le Parc conventionne avec la Région, pour apporter une aide à l'identification des besoins des territoires candidats à la coopération décentralisée, participer et s'impliquer dans cette démarche.

D.3 Communiquer pour promouvoir l'image de qualité du territoire

La communication est sans doute, pour une collectivité territoriale comme l'est un Parc naturel régional, un enjeu bien compliqué et ambivalent qui se doit d'être maîtrisé. Elle doit être objective. Elle doit pouvoir répondre aux attentes de tous ceux qui se posent des questions.

Les habitants et les fidèles du Parc naturel régional du Queyras sont profondément attachés à l'image du Parc et aux valeurs autour desquelles la communication permet de les fédérer.

Le territoire du Parc se dote d'un nouveau projet de charte. Son action change donc son image également et les ressentis aussi. La communication a un poids considérable, car c'est en grande partie elle qui donne les informations tant demandées par les populations, qui explique et qui vulgarise les données plus techniques. Communiquer sur son territoire c'est se donner les moyens d'avancer ensemble dans un but commun, choisi et respecté par tous.

Avoir une stratégie de communication, c'est se donner une ligne de conduite à tenir au sein de l'institution, de l'équipe du Parc, du Comité Syndical, des partenaires vis-à-vis de l'extérieur. Elle doit être rédigée de manière concise et claire pour une durée établie préalablement. Elle permet de conserver une cohérence de propos sur l'ensemble du territoire du Parc et de s'assurer de la transparence des actions menées. Les actions de communication ne sont jamais figées et évoluent en fonction de la société, des mœurs, de la technologie. Elle gagne en maturité avec le temps.

Faire connaître les richesses patrimoniales et culturelles du territoire du Parc, c'est relancer sans cesse l'intérêt du public pour cette terre dont on parle tant comme d'une entité originale et précieuse. L'enjeu "communication et territoire" est important : le Parc est acteur de son territoire et devient moteur dans les actions de sensibilisation auprès de la population permanente. L'objectif est de faire adhérer la population au projet Parc pour lui donner une âme, un corps et une crédibilité.

La communication passe aussi par les socio-professionnels qui exercent leur activité sur le territoire et ses habitants. Une bonne image et un bon relais d'informations améliorent les points de vue, et le discours tenu est valorisant.

Bien communiquer en interne et en externe est une preuve irréfutable de bonne santé.

D.3.1 Développer la communication interne

La communication interne est un outil de base, au départ de toutes les communications. Elle est primordiale et permet à tous de se comprendre, de mieux connaître l'entité à laquelle on appartient, en vue de mieux la faire reconnaître à l'extérieur.

Il est donc essentiel que l'équipe du Parc rassemble les éléments de base nécessaire pour que les élus, les organismes de travail et de conseil, les partenaires du Parc disposent d'une information claire, objective et continue sur l'action du Parc et la réalisation du projet incarné par la Charte.

Les besoins sont donc multiples : la transversalité à conduire au sein de l'équipe du Parc est primordiale, une communication à destination des élus et associations est à envisager, l'optimisation des échanges avec la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux est nécessaire. Ces besoins et actions concourent à assurer la transparence des actions du Parc naturel régional du Queyras sur les actions qu'il mène.

Objectifs du projet

Prendre la mesure de l'action du Parc pour mieux en présenter la cohérence sur le terrain, à l'intérieur du territoire comme à l'extérieur est primordial pour donner une image de solidarité, de forces vives qui s'entendent, de cohésion au service d'un projet.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Organiser des rencontres régulières (fréquence mensuelle) au sein du Parc pour rendre compte des actions en cours (bilans, rendu d'études, visites de chantiers, ...).

Mettre en place une communication à destination des élus, des membres et organismes de travail et du conseil.

Publier des travaux du Comité syndical, des différents organismes de travail et de conseil du Syndicat mixte

Nature des partenariats envisagés

Conventionnement avec les adhérents de la charte et les organismes associés pour développer les échanges d'information réguliers.

D.3.2 Diffuser l'information

La mission de service public et la vocation du Parc à sensibiliser le public, informer les habitants pour les rendre plus acteurs de leur territoire, astreint le Syndicat mixte à diffuser l'information au plus grand nombre. Les actions du Parc sont bénéfiques à tous et l'ensemble des données et informations collectées dans le cadre des missions est mis à la disposition de ceux qui souhaitent les consulter. Le Parc diffuse déjà de l'information grâce à une lettre trimestrielle, un site internet et différents médias.

Objectifs du projet

Vulgariser les connaissances et publier des ouvrages

Diffuser l'information à l'intégralité des habitants du Parc

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Mettre en place une stratégie de communication,

pour une durée de 3 ans minimum et de 5 ans maximum et un plan de communication associé, concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire et validée par le Comité Syndical (détermination de tous les axes et contenus, comme les cibles, la lettre du Parc, les publications, les plans médias, les brochures, le respect de la charte graphique et de la charte graphique du logo du Parc naturel régional du Queyras à tous les niveaux)

Diffuser les connaissances dans des éditions, des co-éditions ou des partenariats d'édition.

Gérer le site internet et l'actualiser régulièrement. Mettre en place une ligne éditoriale qui implique un partenariat d'édition exclusif.

Entretenir une relation presse de haut niveau suivie pour valoriser les actions et les actualités Parc au niveau national, régional, départemental et local et promouvoir les missions du Parc.

Intégrer dans la stratégie du Parc celle de la Fédération des parcs.

Nature des partenariats envisagés

Le Parc recherche des partenariats d'édition ou de co-édition.

D.3.3 Informer sur la qualité du territoire

Le Parc naturel régional du Queyras doit diffuser ses connaissances, ses informations et ses résultats par tous les moyens connus et accessibles définis dans son plan de communication. Le contexte actuel d'accès facile à l'information oblige cette rigueur. Le public souhaite l'information et celle-ci doit être rapide et précise. La nécessité d'être vu, reconnu avec ses caractéristiques, ses messages et ses contraintes est un besoin récurrent de la structure Parc.

Objectifs du projet

Promouvoir le territoire en France et à l'étranger en mettant en avant les qualités environnementale, culturelle, et les possibilités d'accueil d'activités utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Sensibiliser le public à la qualité du territoire.

Faire connaître les avancées en matière d'expérimentation.

Rôle et engagements de l'Institution Parc

Définir une politique de promotion du territoire en cohérence avec l'éthique du Parc.

Cadrer l'utilisation de l'emblème du Parc.

Participer à des salons et foires spécialisés pré sélectionnés, organiser des manifestations, ou expositions en rapport avec les thématiques développées par le Parc.

Gérer le site internet et l'actualiser régulièrement. Approfondir le contenu des documents présentant le territoire (brochures, suppléments d'édition, films, montages audiovisuels ...) et améliorer leur mode de diffusion.

Continuer la publication d'annales scientifiques.

Nature des partenariats envisagés

Le Parc recherche des partenariats d'édition ou de co-édition.

Pour la promotion du territoire, un partenariat de caractère permanent est à rechercher avec les organismes chargés de la promotion touristique, de l'accueil, de l'information et de l'animation.

Mettre en place des partenariats avec tous les partenaires et socio professionnels qui souhaitent l'utiliser.

Partie 3 - Le plan de Parc

- voir la carte jointe P -

Le Plan de Parc proposé est un document cartographique synthétique, de caractère prospectif, qui reflète la stratégie et les objectifs de la Charte à échéance de douze années et illustre l'impact sur le territoire du projet précédemment décrit.

De par son échelle (1/50 000), il ne peut prétendre à l'exhaustivité. Il ne présente que les éléments localisés, de nombreuses mesures et dispositions de la charte s'appliquant à l'ensemble du territoire de l'organisation territoriale.

Sa construction fait ressortir cinq lignes de force majeures du projet présenté, traduction de la politique fédératrice des acteurs appliquée sur le territoire du Parc.

C'est un document de référence pour les structures d'animation et de gestion du territoire (communes, intercommunalités, associations, ...) dans leurs stratégies de gestion.

Conformément aux textes en vigueur le Plan de Parc doit être pris en compte dans l'élaboration de planification des acteurs du Parc.

Partie 4 - L'organisation et les moyens du Parc

4-1 Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional

Conformément au Code de l'environnement, l'organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du Parc naturel régional est un Syndicat mixte. Il est composé des membres suivants :

- la Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- le Département des Hautes Alpes,
- les communes adhérentes.

L'institution Parc est le garant de la mise en œuvre de la charte au titre de sa mission fondamentale de mise en cohérence et de coordination des politiques des différents acteurs sur le territoire labellisé.

Elle n'a ni vocation, ni prétention, ni capacité à se substituer aux collectivités dans l'exercice de leurs prérogatives sur ce territoire, sauf à leur demande expresse.

Son rôle est d'inciter et de faciliter l'analyse des choix et non de réglementer ou d'interdire. Il est de contribuer à éclairer les procédures existantes, voire à les simplifier et non d'en ajouter. Il est, si nécessaire, de rappeler aux signataires et à l'Etat leurs engagements formalisés dans cette Charte. Il est de catalyser les initiatives locales et d'établir des règles d'usage sur la base d'un large consensus.

Le Syndicat mixte met en œuvre la charte du Parc naturel régional. Il procède ou fait procéder à toutes les actions nécessaires à la réalisation des objectifs inscrits dans la charte. Il met en place les programmes d'aménagement, de gestion, d'équipement et d'animation concourant à la réalisation du projet de territoire défini par la charte.

De même, il assure, sur son territoire, la cohérence et la coordination des actions de protection et de développement, menées par ses partenaires.

Il est, pour les collectivités territoriales, individuelles ou regroupées, un partenaire privilégié. Il passe toutes conventions liées à l'exécution de ses missions.

L'adhésion au Syndicat mixte implique l'approbation de la présente charte, par délibération des collectivités.

Les missions, la composition et les règles de fonctionnement sont précisées dans les statuts annexés à la charte.

4-2 Le Directeur et l'équipe technique du Parc naturel régional

Le Syndicat mixte dispose d'une équipe technique et d'animation placée sous son contrôle.

Le Directeur assure l'administration du Parc dans la limite des attributions prévues par les statuts du

Syndicat mixte et conformément aux principes posés par la présente charte. Il dirige les services du Syndicat mixte et notamment le personnel.

Il propose au Président la définition des postes à pourvoir et les personnels à recruter.

L'équipe est constituée au regard des priorités à satisfaire et de la capacité financière du Syndicat mixte. Elle est pluridisciplinaire, composée d'agents relevant de la fonction publique territoriale intervenant dans les domaines de mission du Parc (notamment milieux naturels, paysage, architecture, urbanisme, patrimoine culturel, agriculture, forêt, tourisme, développement économique et technologique, eau, énergie, éducation, formation, communication).

Cette équipe est chargée de la préparation et de la mise en œuvre des décisions du Comité syndical et du Bureau, de fonder les avis du Parc. Elle est aussi au service des collectivités adhérentes et associées, afin de susciter des initiatives, d'apporter une aide-conseil, d'assurer la maîtrise d'œuvre voire la réalisation des actions décidées si nécessaire, tout en évitant de constituer un rouage supplémentaire dans la réalisation des actions.

4-3 La Maison du Parc

La Maison du Parc, localisée depuis 2004 à Arvieux, est le siège administratif du Syndicat mixte de gestion du Parc, le principal lieu de travail de l'équipe technique, le centre d'accueil, de rencontre, d'information et de documentation, pour les élus, les habitants et les visiteurs.

Le Parc dispose également de 5 sites muséographiques : la maison de la nature, " arche des cimes " à Ristolas, la maison du Soum à St Véran, l'espace géologique à Château Ville Vieille, le moulin à Arvieux et le musée du cyclotourisme au col de l'Izoard, ainsi que 6 points d'accueil information : 3 aux portes du Parc - Guillestre, col Izoard et col Agnel - 2 sur les sites emblématiques Val d'Escreins (Vars) et la Roche écroulée (Ristolas) et 1 à l'intérieur du territoire, la Maison du Roy (Guillestre).

Il s'appuie également sur des structures existantes pour relayer sa mission d'accueil et d'information du public, comme par exemple les organismes chargés de la promotion touristique, de l'information, de l'accueil et de l'animation dans les communes. Des conventions précisent cette mission de relais confiée par le Parc aux structures concernées.

4-4 Les organismes de travail et de conseil du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte s'appuie sur plusieurs structures de travail et de conseil.

Le Conseil scientifique

Il est constitué auprès du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras un Conseil scientifique pluridisciplinaire d'une vingtaine de membres environ, experts ou personnes qualifiées choisis en raison de leurs compétences.

Cette instance, organe consultatif du Parc a un rôle de conseil et d'appui auprès du Comité syndical. Sa mission principale est de participer au suivi et à l'évaluation des politiques menées sur le territoire du Parc pour en apprécier l'impact scientifique, d'apporter une expertise scientifique et des conseils sur les projets menés par le Parc et sur les projets d'aménagement du territoire, de recenser faire connaître les études et publications à caractère scientifique et culturel, aider le Parc dans ses actions de recherche, d'expérimentation et de vulgarisation scientifique. Il peut se saisir de tout sujet susceptible d'impacter le territoire. En cas de nécessité, le Président ou par délégation le Directeur peut le solliciter.

Il dispose d'un règlement intérieur qui définit notamment leur mode de fonctionnement et de représentation auprès du Comité syndical.

Le Conseil environnemental, économique, social et culturel

Il est constitué auprès du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras un Conseil environnemental, économique social et culturel afin d'impliquer les acteurs économiques et sociaux dans la mise en œuvre de la charte.

Cette instance, organe consultatif du Parc composé d'une vingtaine de membres issus du monde environnemental, économique, social, culturel et associatif, a un rôle de réflexion, d'échanges et de diagnostics partagés autour d'observations et d'analyses de situation de terrain. Elle est consultée par le Président ou par délégation le Directeur, lors de l'élaboration du programme d'actions annuel, du budget annuel et du bilan d'activités et dans toute réflexion thématique mise en place. Elle peut se saisir de tout sujet touchant au développement soutenable du territoire, et formuler des avis ou recommandations correspondant.

Elle dispose d'un règlement intérieur qui définit notamment leur mode de fonctionnement et de représentation auprès du Comité syndical.

D'autres instances participatives

Pour améliorer la participation des citoyens à la vie du Parc, il est proposé de soutenir la création de " Comités d'intérêt de Parc locaux " regroupant par lieux identifiés du territoire les personnes qui le souhaitent, ainsi qu'un " Conseil des jeunes " réunissant les jeunes de 15 à 25 ans. Elles se saisissent ou sont saisies par le Président ou le Directeur par délégation de tout sujet intéressant leur vie quotidienne impliquant le Parc afin de formuler leurs avis ou recommandations corres-

pondant.

Ces instances disposent d'un règlement intérieur qui définit notamment leur mode de fonctionnement et de représentation auprès du Comité syndical.

Des comités de pilotage

Des comités de pilotage pourront être créés, en fonction des besoins, pour la conduite et le suivi des opérations définies dans le programme d'actions.

4-5 Les partenaires associés

Le Parc développe le partenariat, avec notamment les services de l'État, les collectivités, les structures professionnelles, les chambres consulaires, le monde associatif, les autres Parcs naturels régionaux, avec lesquels il passe des conventions précisant l'objet du partenariat, son contenu, le rôle spécifique de chaque partie prenante, les modalités pratiques d'exécution, de suivi, et d'évaluation.

4-6 L'articulation Parc/communautés de communes

Le territoire du Parc est couvert par 2 communautés de communes : la communauté de communes de l'Escarton du Queyras (en totalité) et la communauté de communes du Guillestrois (en partie).

Ces communautés de communes sont sollicitées pour approuver la charte. Par cette délibération, elles s'engagent à respecter, dans le cadre de leurs compétences, les dispositions de la charte pour les communes appartenant au Parc.

Les communautés de communes s'engagent à associer le Parc, en amont, pour toutes les actions qu'elles mènent et qui peuvent le concerner. Le Parc respecte les compétences des communautés de communes et s'engage à les associer pour toutes les actions pouvant intéresser ces dernières. Il s'appuie sur les communautés de communes pour mettre en œuvre les objectifs de sa charte. Ainsi, dans un souci de coordination et d'efficacité, le Syndicat mixte peut confier aux communautés de communes la réalisation d'une partie des actions définies dans la charte.

Les communautés de communes et le Parc se concertent régulièrement, s'informent mutuellement de l'état d'avancement des actions menées et des projets envisagés, veillent à la bonne articulation des actions engagées sur leur territoire commun, s'assurent que les actions entreprises sont compatibles avec la charte.

A cet effet, le Parc met en place une instance de coordination avec les Présidents et techniciens des structures intercommunales, qui se réunit au

moins une fois par an et autant que nécessaire. Des représentants de chacune des structures sont associés aux différentes commissions et groupes de travail traitant des thématiques communes.

Le Parc invite systématiquement les Présidents des communautés de communes aux réunions du Comité syndical. De même, les communautés de communes invitent le Président du Parc à leur conseil communautaire.

Des conventions cadres, passées entre le Parc et les communautés de communes, fixent les modalités de partenariat et identifient les thématiques communes et les articulations possibles entre les actions des deux structures. Des conventions particulières précisent la mise en œuvre opérationnelle des actions menées en commun (maîtrise d'ouvrage, financement, modalités pratiques...).

4-7 L'articulation Parc/Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras

Le territoire du Parc est complètement inclus dans le territoire du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras, lequel selon sa charte est porteur d'un projet de développement durable.

Le pays n'est pas signataire de la charte du Parc, mais doit faire en sorte que sa charte soit en cohérence avec celle du Parc naturel régional sur le territoire commun.

Le Pays et le Parc se concertent régulièrement, s'informent mutuellement de l'état d'avancement des actions menées et des projets envisagés, veillent à la bonne articulation des actions engagées sur leur territoire commun d'intervention.

A cet effet, le Parc met en place une instance de coordination avec les Présidents et les techniciens des structures intercommunales, qui se réunit au moins une fois par an et autant que nécessaire.

Des représentants de chacune des structures sont associés aux différentes commissions ou groupes de travail traitant des thématiques communes.

Le Parc invite systématiquement le Président du Pays aux réunions du Comité syndical et le Président du Conseil de développement du Pays au Conseil environnemental, économique social et culturel du Parc. Réciproquement, le Pays invite le Président du Parc à l'assemblée générale et le Président du Conseil environnemental, économique social et culturel du Parc au Conseil de développement.

Une convention cadre, passée entre le Parc et le Pays, fixe les modalités de partenariat et identifie les thématiques communes et les articulations possibles entre les actions des deux structures. Le cas échéant des conventions particulières précisent la mise en œuvre opérationnelle des

actions menées en commun (maîtrise d'ouvrage, financement, modalités pratiques...).

4-8 Le partenariat sur les espaces périphériques

La cohérence de certains programmes d'actions du Parc nécessite parfois leur prolongement sur des espaces situés hors du périmètre du Parc. Par ailleurs, le Parc a vocation à développer des complémentarités et à faire bénéficier les territoires voisins des expériences qu'il mène.

Les communes partiellement comprises

Le Parc et les communes partiellement comprises dans le périmètre du Parc passent une convention.

Cette convention a pour objet de définir les échanges que développent le Syndicat mixte et la commune sur la partie communale située hors du périmètre du Parc.

La commune informe le Parc, en amont, des actions entreprises sur la partie hors Parc, qui pourraient avoir des conséquences sur le territoire ou la politique du Parc,

Le Parc associe la commune pour toutes les actions susceptibles d'intéresser la partie du territoire communal non comprise dans le Parc.

Le Parc et la commune recherchent une complémentarité entre la politique du Parc et celle menée par la commune, y compris sur le territoire communal non classé.

Les communes et les communautés de communes périphériques

Le Parc recherche une coopération avec les communes et les groupements de communes situés en limite du périmètre partageant des objectifs avec le Parc, susceptibles de renforcer la portée de ses actions.

A leur demande, des communes ou des groupements de communes situés hors des limites du Parc mais voisins peuvent s'associer à un certain nombre d'actions, devenant "commune associée" ou "communauté de communes associée". Le Syndicat mixte statue sur chacune des demandes. Une convention précise, dans chaque cas, les modalités de cette association. Elle fixe notamment le contenu du partenariat, ses clauses financières et sa durée.

4-9 Les moyens financiers

Les moyens financiers permettent, d'une part l'équipement et le fonctionnement du Syndicat mixte, et d'autre part la réalisation des actions prévues par la charte. La contribution des membres du Syndicat mixte au budget de

fonctionnement et d'investissement est précisée par les statuts du Syndicat mixte.

A ces contributions, s'ajoutent celle de l'État et en fonction des opérations mises en oeuvre, celles d'autres partenaires (Union européenne, communautés de communes, établissements publics ou partenaires privés).

Un programme prévisionnel d'actions et son financement, élaboré par le Parc et ses partenaires, est établi pour une période pluriannuelle. Il donne lieu à contractualisation comme par exemple le contrat territorial de Parc.

Ce programme est ajusté annuellement en fonction des objectifs atteints, des orientations nouvelles ou à poursuivre, ainsi que des possibilités financières du Syndicat mixte et des aides obtenues ou pouvant l'être.

L'instruction en est assurée par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional

4-10 L'emblème et la marque Parc

Le classement du territoire de Parc par le ministère en charge de l'environnement vaut autorisation d'utiliser la dénomination "Parc naturel régional" et l'emblème figuratif propre au Parc déposé à l'Institut national de la propriété industrielle sous la forme de marque collective.

Les conditions d'attribution sont décrites dans le règlement fixant l'utilisation de la marque nationale des Parcs naturels régionaux, règlement qui accompagne le dépôt de la marque "Parc naturel régional du Queyras". L'État, confie au Syndicat mixte du Parc la gestion et l'utilisation de la dénomination "Parc naturel régional du Queyras" avec l'emblème figuratif

La marque "Parc naturel régional du Queyras" est à la fois le support visuel du territoire et l'outil privilégié pour la promotion du Parc. Le Parc attribue la marque à des produits et des services. Il en détermine les modalités d'attribution, d'usage et de contrôle. Des cahiers des charges sont établis par ligne de produits ou de services en restant cohérent avec les chartes de qualité pouvant préexister gérées par d'autres organismes. Des conventions sont passées entre le Parc et les bénéficiaires. Un contrôle strict est effectué afin d'éviter les utilisations abusives ou contraires à l'esprit de la charte. En cas de non respect, le Syndicat mixte peut de plein droit décider du retrait immédiat de la marque.



4-11 La révision de la charte

Le classement du Parc est prononcé pour une durée maximale de douze ans

La charte doit être obligatoirement renouvelée dans le délai de douze ans, ou peut être révisée de façon anticipée en cas de modification importante de ses orientations, de son territoire ou de sa composition.

Dans les deux cas, la Région qui est à l'initiative de la procédure de classement engage la procédure de renouvellement ou de révision de la charte par une délibération.

Annexe 1

Liste des communes du périmètre d'étude

11 communes

Abriès

Aiguilles

Arvieux

Ceillac

Château Ville Vieille

Eygliers (partie contiguë à la commune d'Arvieux depuis sa limite ouest d'Arvieux jusqu'au Guil en passant successivement par les crêtes de Catinat et des Ourguières, limitée à la partie de commune située à l'est de la crête de Catinat)

Guillestre (partie contiguë aux communes d'Eygliers, Arvieux, Château Ville Vieille, Ceillac, de la jonction Eygliers/Guil précédente jusqu'au pont de vars en passant successivement par le Pain de Sucre, la crête de la Viste longeant le canal Salva et le Rif Bel)

Molines en Queyras

Ristolas

St Véran

Vars - Val d'Escreins (partie contiguë aux communes de guillestre et ceillac , limitée au val d'Escreins en suivant la ligne de crêtes - crête de la Scie, crête de Vars et crête de Couniets, la Mortice, le pic des Houerts, la pointe d'Escreins, le pic de Panestrel - jusqu'au pic de la Font Sancte.

Annexe 2

Liste des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Collectivités	Ayant approuvé la charte	N'ayant pas approuvé la charte
Abriès		
Aiguilles		
Arvieux		
Ceillac		
Château Ville Vieille		
Eygliers		
Guillestre		
Molines en Queyras		
Ristolas		
St Véran		
Vars		
Communauté de communes du Guillestrois		
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras		

Annexe 3

Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc

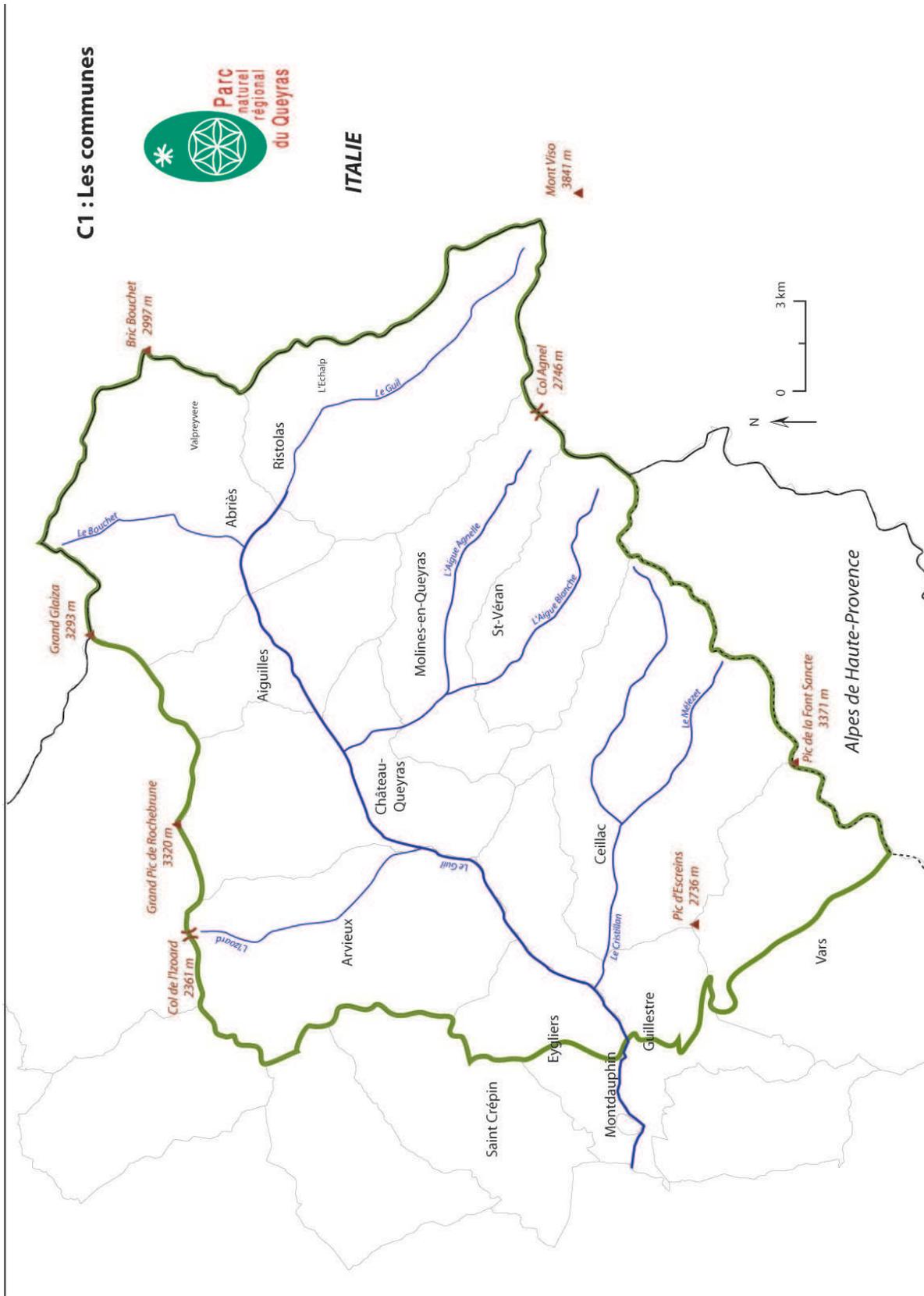
Annexe 4

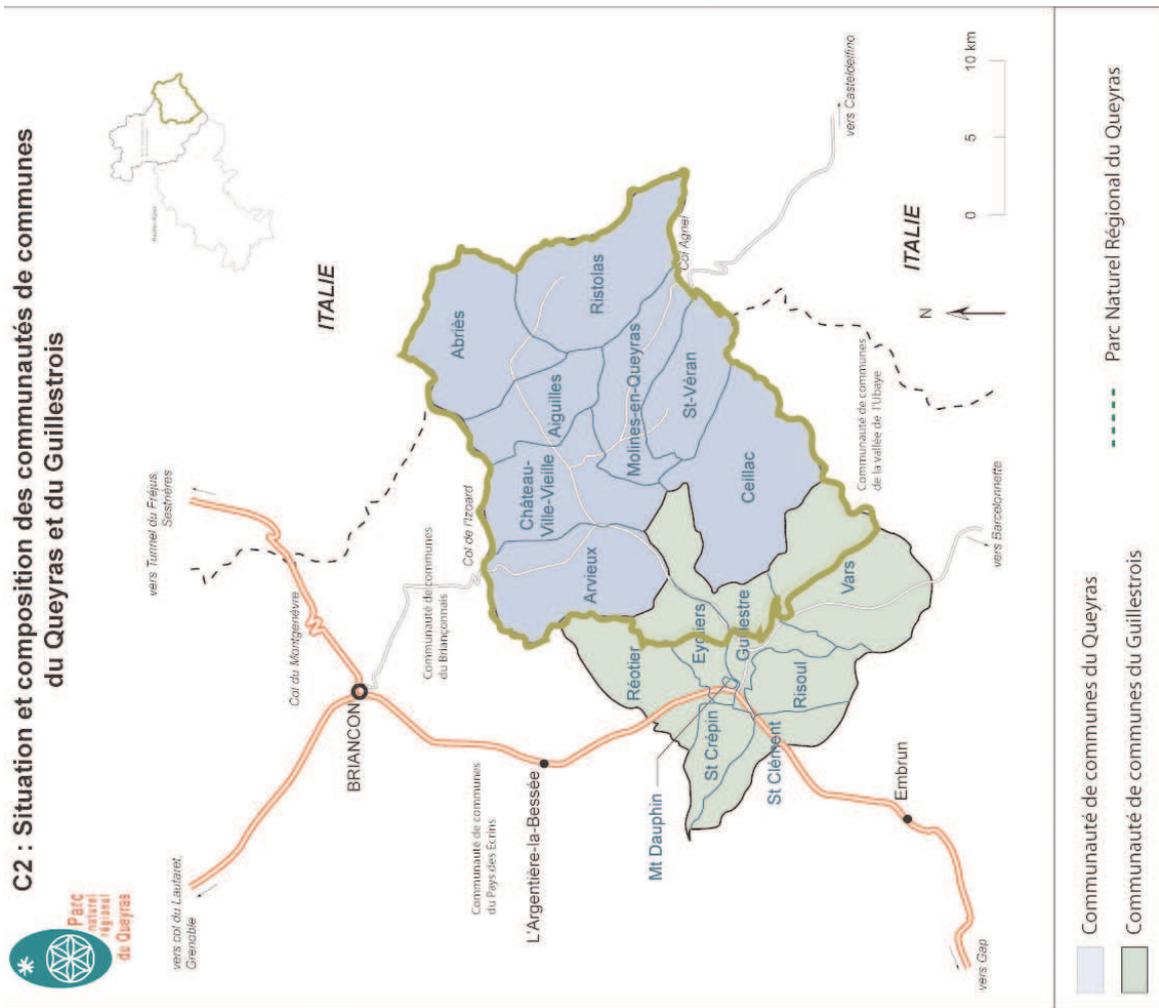
L'emblème du Parc



Annexe 5

La carte schématique du périmètre de classement demandé



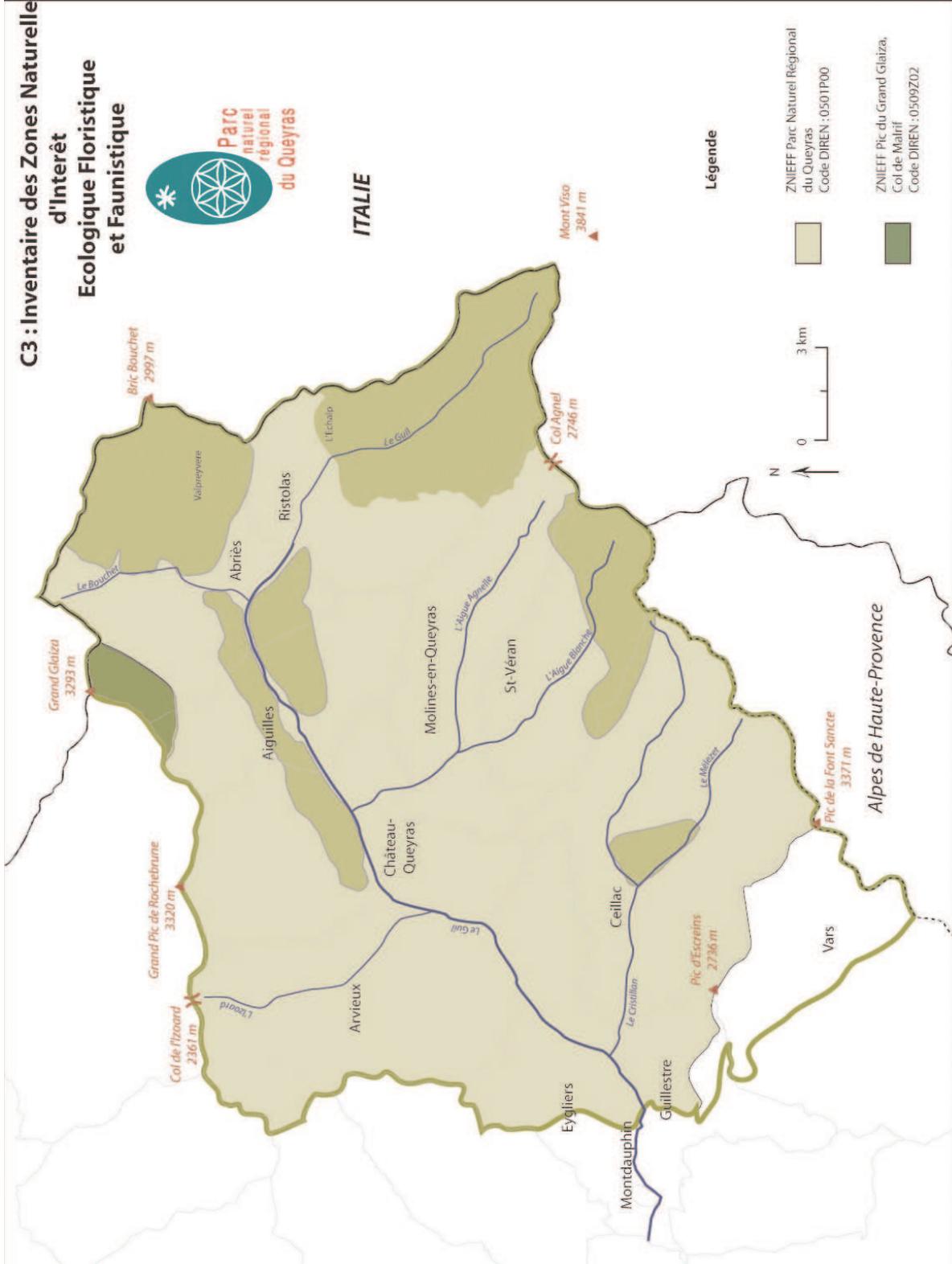


C3 : Inventaire des Zones Naturelles d'Interêt

Ecologique Floristique et Faunistique



ITALIE

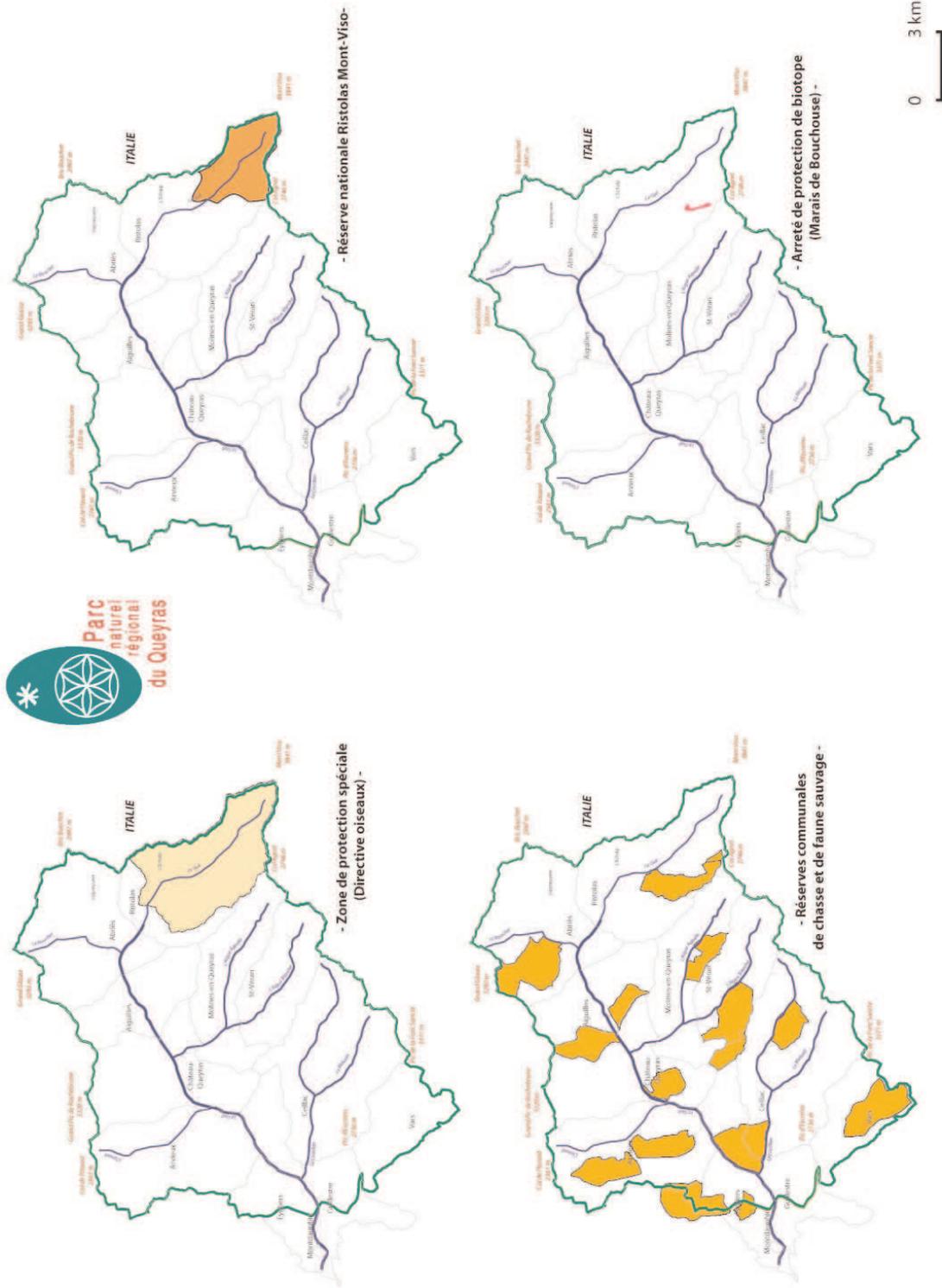


Légende

- ZNIEFF Parc Naturel Régional du Queyras
Code DIREN : 0501P00
- ZNIEFF Pic du Grand Glaiza, Col de Mairif
Code DIREN : 0509Z02

Reservoir territorial - PNR Queyras - 2007

C4 - Les espaces protégés dans le PNR du Queyras -



Conception : Observatoire territorial - PNR Queyras - 2007

C5 - Les sites Natura 2000



ITALIE

